

# L'Anjou laïque

N° 133 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,00 € - Octobre, Novembre, Décembre 2020

## LE GOUVERNEMENT GÉNÉRALISE LE PORT DU MASQUE !



**La servitude  
avance  
masquée** ..... p.5

**Serment de  
Vincennes** ..... p.4

**Santé publique,  
expertise** ..... p.6 et 7

**Tous fous** ..... p.10

**Convention  
climat** ..... p.12

**Miviludes** ..... p.16

### Également au sommaire de ce numéro

Edito ..... p.2	République, démocratie ..... p.11	Courrier des lecteurs ..... p.18
Parti pris ..... p.2	Nouvelle : Stratégie ..... p.14	Jeux ..... p.19
Gisèle Halimi ..... p.3	Associations : le chalet du Cart ..... p.17	Littérature : Octave Mirbeau ..... p.20
Pandémie, gestion ..... p.8	Education : les cours d'école ..... p.17	



# Édito

## Un serment

La chaîne publique de télévision France2, pour remplir son journal télévisé de 13 heures, aime bien jeter un œil dans le rétroviseur. La séquence consiste à évoquer un événement passé qui eut lieu à la même date. Le 19 juin dernier je fus attentif à ce regard en arrière. Je voulais m'assurer qu'il ne rappellerait pas le serment de Vincennes. À cette date, le matin, il fut formulé devant trente mille délégués venus de tous les départements. L'après-midi un défilé de 400 000 personnes dans le bois de Vincennes le soutenait. À l'appel du CNAL (Comité national d'action laïque), Il avait obtenu 11 millions de signatures. Ce serment s'opposait rigoureusement à la loi Debré du 31 décembre 1959 qui légalise le financement public de l'enseignement privé. Devant une amnésie volontaire et opportuniste presque généralisée, il est bon que l'*Anjou laïque* rappelle à ses lecteurs son contenu :

« *Nous faisons le serment solennel*  
- de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;  
- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;  
et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse. »

L'esprit de ce serment se traduit encore dans des manifestations pour la défense des écoles laïques lorsque des pancartes proclament : « *fonds publics = écoles publiques* ». Ce

slogan de bon sens, n'aurait pas eu de raison d'être avant le régime de Vichy. Depuis les lois laïques scolaires de 1882, il était hors de question que la République finance une école concurrente de la sienne. Et, même notre comte de Falloux, dans sa loi sur l'éducation de 1850, ne prévoyait pas un financement public des écoles privées dites libres. Elles devaient être entretenues par les particuliers et les associations qui en étaient à l'initiative. Un trait de pertinence chez le segréen oublié de ses héritiers spirituels ! Ce retour en arrière montre combien le financement public des écoles privées décrété par les hommes du maréchal bafouait un principe national même reconnu par les catholiques les plus cléricaux du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le gouvernement provisoire issu de Conseil national de la résistance mit fin à ce financement jugé alors aberrant. Le MRP (Mouvement Républicain Populaire), parti politique d'obédience catholique, n'osa pas s'opposer à cette suppression. L'article 2 de la loi de 1905 (séparation de l'État et des Églises), de fait, redevint respecté. Mais contre mauvaise fortune pour l'enseignement libre, des membres du MRP eurent des hauts de cœur. Charles Barangé, député de Maine-et Loire, fut de ceux-là. Mettant en avant sa fibre sociale, il proposa le versement d'une allocation pour les enfants scolarisés dans le privé comme dans le public. Il faut se méfier des bons sentiments. Le Ministre de l'Éducation nationale André Marie le soutint. En 1951 la loi

Marie-Barangé officialisant les bourses aux élèves de l'enseignement privé fut votée. Une brèche était ouverte pour un nouveau financement public à un enseignement concurrentiel à celui de la République. Les partis de gauche unanimement laïques à cette époque protestèrent. En 1956, la gauche devint majoritaire à l'Assemblée nationale. Mais, confrontée à la guerre d'Algérie, elle différa un nouveau vote sur la laïcité scolaire. La droite arrivée au pouvoir en 1958 n'eut pas cette retenue. Elle s'engouffra dans la brèche et fit voter le 31 décembre 1959 la loi sur les rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés. Beau cadeau de fin d'année à l'enseignement catholique. Cette loi, outre la conséquence séparatiste concrète du système éducatif, fut un des germes à des interprétations relativistes de la laïcité. En miroir inversé, ses faux amis de droite et de gauche, pour minorer sa dimension universelle, l'ont abondamment adjectivée. Plurielle, ouverte pour la gauche, positive, libérale pour la droite, ..., les qualificatifs n'ont pas manqué pour que des singularités diverses puissent se démarquer du commun. Commun républicain qui, il faut le souligner, en deçà, autorise les diversités qu'elles soient ethniques ou religieuses. Le rappel du serment de Vincennes dans le rétroviseur aurait pu rafraîchir les mémoires défaillantes, mais celle de France 2, pourtant chaîne publique, est sélective.

**Jack Proult**

## Parti pris

Le 21 juin dernier deux journalistes de Médiapart, Joseph Confravreux et Pauline Graulle ont publié dans leur journal électronique une interview de François Ruffin. Interview ressemblant à s'y méprendre à un interrogatoire inquisiteur. François Ruffin y était sommé de faire repentance sur son attitude jugée, selon, timorée ou prudente, à l'égard de la manifestation contre l'islamophobie de l'automne dernier et du comité Amada Traoré. Si le député fit quelques concessions sur des appréciations antérieures, il n'a rien cédé sur le fond. Pour lui la lutte des races ne doit pas se substituer à la lutte des classes et les différences ne doivent pas prédominer sur l'égalité. À une question suggérant que « *la gauche en se focalisant sur les problématiques sociales avait pris du retard sur les questions raciales* », il réfuta la dichotomie chère aux journalistes examinateurs. François Ruffin affirma : un « *que de son vivant,*

*il n'avait jamais vu une gauche sociale gouverner* », deux « *que les quartiers populaires avaient avant tout besoin d'égalité pour former si possible un socle commun avec les classes populaires des campagnes* ». Mais les collaborateurs d'Eddy Plénel ne lâchèrent pas leur os « *racialiste* », ils enchaînèrent en demandant à l'examiné soumis à la question ce qu'il pensait du « *privilège blanc* ». Là encore, réponse de bon sens et de raison de François Ruffin. « *Privilégiée Geraldine, agent d'entretien au Centre hospitalier universitaire d'Amiens, via Onet, qui se lève à 5 heures du matin pour attraper un bus, avec même pas le Smic à la fin du mois ?* ». Polémique, mais il s'en garda, il aurait pu ajouter que privilégiée, Geraldine l'était beaucoup moins que Françoise Vergès, fille de sénateur, prosélyte de cette notion importée des États-Unis. Geraldine bien que blanche n'a pas eu de par son statut social et économique l'op-

portunité d'étudier dans les universités américaines comme Françoise la réunionnaise, brune de peau.

Si je me réfère à cette interview, ce n'est pas pour souligner le parti pris bien connu de Médiapart, mais pour montrer que l'appartenance à la gauche radicale n'impliquait pas une adhésion compatissante à un nouvel anti-racisme, anti-universaliste, en vogue, paraît-il, dans une partie de la population des quartiers populaires. Certes l'universalisme a été trahi par des gouvernants, mais il fut toujours l'horizon de celles et ceux qui ont dénoncé le colonialisme, l'esclavage et le statut inférieur des femmes. Il porte en lui l'émancipation de chacun et l'égalité de tous. Bien que contesté par des groupes minoritaires indigénistes et décoloniaux séparatistes, l'universalisme doit rester la boussole de la gauche.

**Jack Proult**

# Gisèle Halimi

**G**isèle Halimi est décédée le 20 juillet 2020 à Paris. Avocate, députée, ambassadrice de France. elle a changé nos vies par ses engagements féministes, politiques.

Zeiza Élise Gisèle Taïeb (a pris le nom de son premier mari Halimi en 1949) est née en 1927 à La Goulette en Tunisie dans une famille juive modeste. Elle ne fut pas accueillie avec amour par sa mère parce que fille parmi ses frères.

## Zeiza une rebelle

Dès l'âge de dix ans elle entame une grève de la faim pour obtenir le droit de lire. Puis à treize ans de nouveau elle proteste contre les inégalités de traitement (faire le lit de son frère) entre elle et ses frères. Au bout de



cela le viol et la torture et défendra le droit aux peuples de disposer d'eux-mêmes.

## Changer la société en plaidant les droits des femmes

L'explosion de mai 1968 et le courant féministe de libération qui s'amplifie à partir de 1970 témoignent de la volonté des femmes de se faire entendre. Le MLF<sup>3</sup> qui a fait du droit à l'avortement sa revendication majeure fait descendre les femmes dans la rue. Le MLAC<sup>4</sup> subversif défie les autorités, suivi par le Planning Familial. Coup de théâtre médiatique le 5 avril 1971, *Le Nouvel Observateur* publie le Manifeste des 343 femmes qui déclarent avoir avortées. Par provocation les signataires revendiquent l'appellation Manifeste des 343 salopes. Gisèle Halimi, seule avocate à avoir signé, est au côté de Simone de Beauvoir, Jeanne Moreau et bien d'autres et aussi des « mesdames tout le monde ». Les signataires prennent un risque en se mettant sous le coup de la loi de 1920 : l'avortement est un crime passible de 6 à 12 mois d'emprisonnement ainsi qu'une amende 36000 francs et plus. En réponse 252 médecins déclarent être prêts à apporter leur soutien aux femmes. G.Halimi a aussi créé le mouvement *Choisir* pour défendre les signataires qui risquaient de subir les conséquences de leur engagement. Tout a été orchestré, il manque le procès populaire de l'avortement. En 1972 c'est le procès de la jeune Marie-Claire, âgée de 17 ans ayant avorté à la suite d'un viol. G.Halimi, son avocate, obtient la relaxe pour la jeune fille et un sursis pour la mère et l'avorteuse. Déterminée, elle convainc des témoins de grand renom de venir à la barre la soutenir : des prix Nobel de médecine J. Monod et F.Ja-

cob et surtout le professeur Milliez catholique pourtant opposé à l'avortement. Elle a fait de ce procès une tribune contre la loi de 1920 criminalisant l'avortement. Ce procès a contribué à l'évolution vers la loi Veil sur l'IVG promulguée en 1975. En 1978 un autre procès à Aix en Provence. Deux jeunes belges sont violées par trois hommes, alors qu'elles campaient dans une calanque près de Marseille. Le MLF et l'Association *La Cause des Femmes* se sont mobilisées derrière G. Halimi pour que le procès des violeurs ait le maximum de retentissement. Elle s'est évertuée, avec le soutien de militantes déterminées, à faire condamner les violeurs, ce qui n'était pas fréquent. Deux ans plus tard une loi reconnaît le viol comme un crime.

## Militer pour la cause des femmes

À 80 ans en 2007 toujours Présidente de *Choisir la cause des femmes* elle n'abandonne pas le combat : Faire adopter par l'Europe la clause de l'Européenne la plus favorisée. « Imaginez une Europe où les femmes pourraient avorter comme aux Pays Bas avec huit semaines supplémentaires, où les femmes battues bénéficieraient de la très efficace loi-cadre espagnole contre les violences, où les hommes seraient obligés de prendre un congé parental rémunéré comme en Suède. Un rêve ? Non, une réalité que nous connaissons un jour ! Avec l'association Choisir, nous proposons de choisir dans les 27 pays le bouquet législatif qui s'imposerait dans toute l'Europe : avortement, travail, violence, prostitution, parité ». Le 23 février 2010, l'Assemblée nationale française a adopté cette Clause de l'Européenne plus favorisée. La Belgique l'avait précédée. La Suède, l'Espagne et d'autres pays suivront bientôt. Enfin une proposition concrète qui cimente l'Europe sur une valeur commune : la cause des femmes !

Convaincue que rien n'est jamais définitivement gagné, elle exhorte les femmes à poursuivre la lutte, encore et toujours, à gagner de nouveaux droits. Annik Cojean déplore qu'à son enterrement pas un membre du gouvernement ne se fût déplacé.

*Catherine Battreau*

## *Aujourd'hui j'ai gagné mon petit bout de liberté*

trois mois ses parents cèdent. « Aujourd'hui j'ai gagné mon petit bout de liberté ». Après son baccalauréat elle refuse un mariage arrangé, et obtient d'aller à la Sorbonne. Licenciée en droit et en philosophie elle va à l'institut des études politiques. Boursière, elle occupe un emploi de téléphoniste pour payer pour ses études. Au barreau de Tunis elle plaide des petites affaires et défend les indépendantistes tunisiens. Puis entre au barreau de Paris en 1956.

## Changer la société en plaidant pour les indépendantistes

En pleine guerre d'Algérie, des Français et des ouvriers européens ont été massacrés par les Algériens à El Halia<sup>1</sup>. S'ensuit une violente répression. Elle assure la défense des condamnés algériens, dans une ambiance hostile, l'armée française. En 1956 dans ce village elle assure la défense des Algériens condamnés. Avec son collègue Matarasso conscients du trucage de la partie adverse ils invoquent la nullité des aveux et dénoncent l'usage de la torture : « Rien ne peut être retenu de cette enquête entachée de violence et de trucage. Il faut acquitter ». Elle défendra les militants du mouvement national algérien poursuivis par la justice. À partir de 1960 elle prend la défense de Djamilia Boupacha, militante du FLN<sup>2</sup>, torturée et violé par des soldats français en détention. Principale avocate du FLN, elle dénon-

<sup>1</sup> Propos de Gisèle Halimi dans Le Monde diplomatique sept 2020

<sup>2</sup> FLN Front de Libération Nationale algérien

<sup>3</sup> MLF Mouvement de Libération des Femmes

<sup>4</sup> MLAC Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la contraception

<sup>5</sup> Annick Cojean journaliste a écrit en collaboration avec G.Halimi « Farouche liberté » paru le 19 août 2020

# Le serment de Vincennes en 49

**L'**Anjou laïque de juin 1960, le numéro 3 de la huitième année, consacre sa première page au serment de Vincennes<sup>1</sup> : un article et deux grandes photos. Au centre de la troisième page, nous trouvons la photo de la délégation du Maine-et-Loire, conduite par Henri Dufour et son épouse Yvonne.

Le compte rendu de la première page signé « L'ANJOU LAÏQUE », est écrit par Henri Dufour. Si l'initiateur du journal ne signe pas de son propre nom c'est très certainement pour montrer que l'Anjou laïque d'alors est l'organe d'expression d'un collectif composé du cartel départemental d'action laïque, du syndicat des instituteurs, de la fédération des œuvres laïques. Le cartel départemental d'action laïque est le maintien dans le Maine-et-Loire d'un cartel national formé des partis de gauche, de la CGT, de la ligue des droits de l'homme, des syndicats enseignants. Créé

après la libération, il fut très actif contre la loi Marie-Baranger de 1951. Suite à des dissensions politiques entre le parti socialiste et le parti communiste, nationalement, la défense de l'école publique laïque fut confiée, avec l'accord et le soutien des composantes du cartel dissous, au CNAL (Comité national d'action laïque). Le CNAL regroupant les syndicats enseignant, les parents d'élèves de la FCPE, la ligue de l'enseignement puis la fédération des DDEN, lança la pétition contre la loi Debré. En Maine-et-Loire ce fut le cartel maintenu qui l'organisa. Elle obtint 63 000 signatures. En 1960 pas de clic informatique pour adhérer à un mouvement revendicatif, les soutiens furent gagnés en faisant du porte à porte. Malgré le dévouement des collecteurs des laïques n'ont pu être contactés. Le même phénomène a dû se produire dans tous les départements. Aussi faut-il considérer que le chiffre de 11 millions de signatures répertorié nationalement aurait pu être plus grand. Onze millions représentaient quand même la

majorité absolue des votants lors des élections de 1958. Tous les espoirs étaient permis. En janvier 1967, ils étaient encore vivaces. L'Anjou laïque de cette année appelle « à voter massivement et sans abstention pour le candidat de gauche de votre choix décidé à faire sien le serment de Vincennes ». Aujourd'hui le même titre se borne à rafraîchir les mémoires et à informer pour que l'espoir ne disparaisse pas. Nous aimerions pourtant être aussi confiants que nos anciens dans l'avenir. Pour rappeler leur enthousiasme en juin 1960, nous terminerons en citant les premières lignes du compte rendu de l'Anjou laïque : *Une matinée empreinte de ferveur (...). Un Après-midi tout vibrant de l'exaltation populaire Telle a été cette journée historique du 19 juin, admirable conclusion de ce semestre de diffusion et de pénétration de l'idéal laïque dans les masses...*

Jack Proult

<sup>1</sup> Voir éditio

## Parlent-ils français ?

**L'**art de la casuistique se perd dans une parole édifiante, qui cherche à impressionner mais qui reste le plus souvent floue, imprécise. Cette parole, qui veut éblouir, ne renvoie généralement à aucun concept scientifique.

Ainsi, avons-nous récemment assisté à une floraison d'expressions : « *Faire front ; nous sommes en guerre ; la première ligne ; tension sur les tests ; masque grand public ; interministérialité ; mise en quatorzaine ; attestation de déplacement dérogatoire ; Covid-19 ; distanciation sociale, etc.* » Ces locutions ont-elles un sens ?

Revenons sur l'expression « *nous sommes en guerre* ». Il est exact que la guerre, d'un point de vue historique, conduit à la mort des hommes mais elle est bien plus que cela. Dans la crise sanitaire actuelle, quels sont les pays hostiles ? Quel est le plan de bataille de l'ennemi ? Où sont les troupes étrangères, leurs chars et leur aviation ? Quelles sont les villes bombardées, quels sont les quartiers détruits ? Qui sont les résistants et les collaborateurs ? D'où partent les trains de déportés ? Où sont les prisons et les camps de détention ? Qui sont les négociateurs et

où se tiennent les pourparlers ? Avec qui signer les trêves puis l'armistice ? L'usage du mot guerre est, ici, déplacé. Chacun sait ce que donnent d'autres combats qualifiés, eux aussi, de guerres, toutes considérées comme fondamentales et qui, toutes, échouèrent : celle contre la pauvreté, celle contre le chômage, celle contre le racisme ou celle contre le terrorisme ! Pour Camus, « *Mal nommer les choses c'est ajouter au malheur du monde* ». Alors, quand les donneurs de leçon apprendront-ils à désigner avec précision ce qui doit l'être ?

Il est une autre perversion langagière, en usage, qui consiste à s'approprier la parole – ou l'écrit – d'une personne ou d'un groupe historique, en « oubliant » de nommer l'auteur original.

« *Mes chers compatriotes, nous aurons des jours meilleurs et nous retrouverons les Jours Heureux.* » Ceci est un extrait du discours présidentiel du 13 avril 2020. Sans référence, est utilisée l'expression Les Jours Heureux qui est le titre du programme du Conseil national de la Résistance (CNR), publié le 15 mars 1944. Or, quand il était ministre de l'Économie, l'actuel président a défait EDF, qui était une création du CNR. Depuis son mandat pré-

sidentiel, il s'est attaqué, entre autres acquis, aux APL, au droit du travail, au droit à la retraite.

Les « *personnels soignants en ville, à l'hôpital, se trouvent en première ligne dans un combat (...). Ils ont des droits sur nous.* ». Autre extrait du discours présidentiel du 13 avril 2020. Aucune référence à la phrase de Georges Clemenceau, du 20 novembre 1917, à propos des soldats, « ces Français que nous fûmes contraints de jeter dans la bataille, ils ont des droits sur nous ».

Suffit-il de citer le CNR, sans le nommer, pour posséder la force de Gaulle ? Suffit-il de citer le Père la Victoire, sans le mentionner, pour se parer de la détermination de Clemenceau ?

Décidément, il est vain d'inventer un lexique, de s'approprier les paroles, de revendiquer les écrits de personnes illustres pour impressionner ou pour être à la mode. « *Être dans le vent est une ambition de feuille morte* » écrivait le philosophe Gustave Thibon.

Michel Perraudau

PS : La version longue de cet article figure, depuis août 2020, sur le site de la revue Front Populaire, de Michel Onfray (frontpopulaire.fr).

# La servitude avance masquée

**Un ami nous a fait parvenir un article de Dominique Delahaye. Le ton nous a séduit et nous avons demandé à l'auteur de le publier.**

**Dominique Delahaye, instituteur, mène parallèlement à sa vie professionnelle, des activités de musicien et d'auteur. Engagé dans la vie sociale il occupa des responsabilités syndicales à la FEN et à la FSU. Il écrit des nouvelles et des romans noirs, des scénarios de BD, des chansons et des spectacles théâtraux. Le présent article est paru dans « Le Mécréant » la revue de l'association amie CREAL 76.**

Nous avons tous assisté à ces scènes baroques : des gens qui soulèvent leurs masques pour se parler, des ados qui sortent un masque fripé et sali de leur poche pour le coller sur leur visage, ou au contraire d'autres qui en portent un, immaculé, alors qu'ils sont seuls dans leur SUV. J'ai vu ce matin même, au milieu de la Loire, deux personnes sur un canoë. Celle de devant était masquée...

Un masque sur le visage, comme un cautère sur une jambe bois... Symbole de l'incapacité des décideurs, à poser les vraies questions : « On voit proliférer ces esprits dont on a pu dire qu'ils semblaient faire du goût de la servitude, un ingrédient de la vertu. On voit l'intelligence chercher des justifications de la peur, et les trouver sans peine, puisque chaque lâcheté a sa philosophie ».<sup>1</sup>

Autant le dire tout de suite cette histoire de masque me fatigue et en porter un m'agace. Difficile de se faire un avis sur son efficacité tant les scientifiques qu'on entend ici et là, semblent partagés. La simple observation quotidienne de la manière dont il est utilisé peut quand même faire naître un gros doute. Un doute que ne dément pas le ministre de la santé qui déclarait le 7 août (cité par le Canard enchaîné) : « Même en ayant rendu le masque obligatoire pratiquement partout, le Japon fait aussi face à une reprise de l'épidémie. Ce qui signifie que le masque n'est pas un totem d'immunité ». Les opposants résolu, complotistes de tous poils qui dénoncent une sombre machination visant à nous asservir, ou machistes qui trouvent que le masque est une atteinte à leur virilité, ne font rien pour clarifier le débat.

## Les religieux ne sont pas en reste

Les chrétiens sont divisés. Les plus extrémistes, comme Agnès Cerighelli, ancienne élue LERM, connue et condamnée pour ses

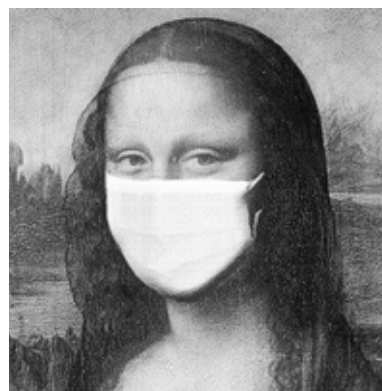
posts homophobes et racistes affirme que : « le port du masque est contraire au Credo catholique. Un disciple du Christ ne cache pas son visage ». Coup de pied de l'âne au voile musulman, en passant. La hiérarchie catholique a rapidement démenti. Il est vrai que la psalmodie et la prière, à la différence de la parole libre, s'accommodent fort bien du bâillon. Et puis il faut que les affaires reprennent, comme le rappelle l'évêque Jean-Louis Papin dans une lettre « aux acteurs pastoraux de son diocèse » qui précise dans ses consignes : « Il est prudent de laisser l'argent des troncs en décontamination avant de le manipuler.(...) Certains s'interrogent sur la possibilité de porter les enveloppes du Denier de l'Église. Là encore, avec le port du masque et l'utilisation de gel en évitant les rencontres prolongées et proches, cette distribution est non seulement possible, mais à encourager, car le manque à gagner se creuse de jour en jour. »

Rokhaya Diallo, qu'une presse complaisante continue de présenter comme une militante « afro-féministe », saute sur l'occasion pour défendre le port du voile intégral. Dans une tribune publiée dans le média qatari Al Jazeera, elle déclare : « Aujourd'hui, cette loi (interdisant le voile intégral ndr) est toujours en vigueur et coexiste avec l'obligation du port du masque à certains endroits. (...) L'injonction à vivre la République « à visage découvert » était en réalité une des nombreuses reformulations d'une idéologie assimilationniste portée par un débat obsessionnel et une énième instrumentalisation du féminisme visant à dessiner les contours d'une identité nationale excluante ». Comme toujours, la mauvaise foi, est compagne de la foi tout court. Comparer un masque sanitaire, désagréable mais destiné à lutter contre une pandémie, porté par tous et toutes, à un voile intégral réservé aux seules femmes, marque de soumission autant que symbole d'un prosélytisme invasif, est la preuve d'un manque de rigueur pour ne pas dire d'une malhonnêteté intellectuelle évidente.

## Agacement

Malgré cette confusion, le doute et le respect des autres mènent à la prudence et me conduisent à le porter, quand je ne peux éviter un endroit où son port est obligatoire. Il reste deux raisons sérieuses qui justifient

mon agacement. La première c'est qu'on a la nette impression que Macron et son gouvernement le porte, mais sur les yeux. Le « nouveau » premier ministre est un sinistre clone de l'ancien et sa politique pour le monde « d'après », ressemble comme deux gouttes d'eau à celle du monde d'avant : productivisme, retour à la croissance, mépris des services publics, « avé » l'accent et « avé » le masque ! D'autres virus se préparent dans les monstrueuses fermes usines à cochons, dans le permafrost qui dégèle dangereusement. Enrayer, si c'est encore possible, ces catastrophes qui nous menacent ne se fera qu'en changeant radicalement de cap poli-



tique, économique, écologique et social. De ce point de vue, clairement, il s'agit pour le gouvernement de masquer derrière ce carré de tissu son dramatique aveuglement, son entêtement suicidaire. La deuxième raison est que le masque polarise les débats. On est pour ou contre, pour de bonnes ou mauvaises

raisons. En l'absence d'arguments scientifiques avérés, c'est la propagande, omniprésente, sur les radios, les télévisions, les réseaux sociaux, les devantures de magasins qui tient lieu de vérité. Au bout du compte, la pression est forte, massivement incarnée dans une population qui n'a pas les éléments pour réfléchir sereinement. Celui ou celle qui rechigne à le porter, est un rebelle, un asocial, un délinquant. « Le plus grand danger n'est pas la tendance du collectif à comprimer la personne, mais la tendance de la personne à se précipiter, à se noyer dans le collectif. Ou peut-être le premier danger n'est-il que l'aspect apparent et trompeur du second ».<sup>2</sup>

Le gouvernement, en rendant les masques obligatoires veut nous rendre responsables de la reprise de l'épidémie. Cette deuxième vague, possible, probable selon certains avis, sera le résultat de notre insouciance de l'été : consignes sanitaires non respectées, danses enfiévrées et bisous mouillés ! Grossière manœuvre pour faire oublier l'équation qui nous tue :  $c + c = c + c$  : croissance + capitalisme = coronavirus + canicule. À visage découvert ou masqué, c'est de cette servitude là, qu'il faudra s'affranchir.

*Dominique. Delahaye*

<sup>1</sup> Albert Camus Ecrits libertaires

<sup>2</sup> Simone Weil La personne et le sacré

# Expertise en santé publique en France

Barbara Dufour, petite fille d'Yvonne et Henri Dufour, fondateurs de ce journal, est professeur d'épidémiologie et d'infectiologie à l'école vétérinaire d'Alfort. À ce titre, mais aussi pour nous remercier de prolonger l'engagement laïque de ses grands parents, elle nous offre deux articles d'analyse sur la pandémie du covid 19. Dans celui-ci, elle définit les critères de qualité des agences dédiées à l'expertise collective reconnues et s'interroge, en contre point, sur les comités d'experts mis en place pour traiter l'actuelle crise sanitaires.

**D**epuis plus de 20 ans, nous disposons en France de plusieurs agences dédiées à l'expertise collective auprès des pouvoirs publics dans des domaines très divers : le nucléaire (ASN), le médicament humain (ANSM), la sécurité sanitaire des aliments, la santé et l'environnement, la santé et le travail, la santé animale (regroupés au sein de l'Anses) ... Ces agences n'ont pas toutes été créées en même temps, mais elles ont toutes en commun dans leurs missions d'organiser de manière transparente, contradictoire, indépendante l'expertise de scientifiques compétents sur un sujet donné.

La **compétence** correspond au fait que les scientifiques qui deviennent experts dans ces agences sont reconnus par leurs travaux (publications) et leurs pairs.

La **transparence** recouvre deux points essentiels : d'une part, en amont, la sélection des experts par des appels à candidatures publics où tout scientifique s'estimant compétent peut candidater ; d'autre part, la publication de tous les avis rendus. La sélection des experts dans ces agences est également régulée par des procédures portées à la connaissance de tous : formulaires communs de candidature, publication de la prise en compte des critères retenus, examen des candidatures par des scientifiques identifiés et constitution de listes en fonction de ces critères, puis désignation au sein de ces listes des collectifs d'expertise en fonction des besoins affichés. La transparence des avis, par leur publication sur les sites des agences concernées, est la règle, le plus souvent quelques jours après leur transmission au pétitionnaire.

L'organisation de l'expertise est parfaitement cadrée. Les collectifs d'experts sont animés et gérés par des scientifiques membres des agences, suivant des procédures clairement établies. Les principes retenus sont la pluridisciplinarité et toujours la recherche d'écoles de pensées différentes permettant l'expression d'opinions divergentes, la confrontation de ces opinions et leur prise en compte dans la recherche d'un possible consensus. Ainsi, si les avis produits sont le plus souvent consensuels, les opinions divergentes peuvent également tout à fait



y figurer, éclairant ainsi, de manière la plus objective possible, les décideurs.

L'**indépendance** des experts est également une priorité de ces agences. Cette notion recouvre deux aspects : le premier est l'indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. Même si les directeurs des agences sont nommés par le pouvoir en place, les membres des comités d'experts sont recrutés sur leur compétence (cf. supra) à l'aide de

*Même si les directeurs  
des agences sont nommés  
par le pouvoir en place,  
les membres des comités  
d'experts sont recrutés sur  
leur compétence (cf. supra)  
à l'aide de procédures  
garantissant, l'absence de  
choix politique.*

procédures garantissant, l'absence de choix politique. La deuxième notion d'indépendance s'applique aux experts eux-mêmes. En effet, il convient d'éviter les conflits d'intérêt qui ont été si préjudiciables et critiqués dans le passé. La publication des déclarations publiques d'intérêt par tous les experts est certes contraignante et, si elle ne garantit pas complètement l'indépendance d'esprit des experts, elle permet néanmoins de gérer globalement l'indépendance de l'expertise collégiale dans la transparence.

Sans vouloir faire une panacée du fonctionnement de ces agences dont les avis font quelquefois l'objet de critiques, la société

civile peut cependant se faire elle-même une idée des données prises en compte, des raisonnements et argumentations ayant conduit aux avis rendus, grâce à la publication de ces avis.

## Interrogation

Aujourd'hui, alors que l'état d'urgence sanitaire a été décrété et que l'État prend des décisions qui impactent chaque citoyen dans sa vie quotidienne en réduisant les libertés d'une manière jamais rencontrée auparavant dans le monde démocratique moderne, il est légitime de s'interroger sur la manière dont l'expertise en santé publique est conduite !

Que constatons-nous ? Il existe bien deux comités d'experts "dédiés" à l'expertise de la crise sanitaire actuelle : Le conseil scientifique Covid 19 crée en urgence le 11 mars dernier et le CARE (comité d'analyse, recherche et expertise) institué le 24 mars. Ces deux comités ont été créés par le Président de la République lui-même et ils comprennent chacun une douzaine de chercheurs et de médecins. Ces comités sont placés auprès et sous l'autorité des ministres de la santé, et de l'enseignement supérieur.

Quelle que soit la compétence individuelle des personnalités qui composent ces comités, on peut s'interroger sur la manière dont ces chercheurs et médecins ont été sélectionnés ! Quelle a été la procédure de sélection ? Comment la compétence en santé publique, et pas seulement sur le virus du COVID 19, a-t-elle été établie ? Quelles autres compétences auraient pu être sollicitées ? Autant de questions qui interrogent sur la pertinence des avis rendus.

*Suite page suivante*

## Indépendance discutable

Par ailleurs, la procédure même de création de ces comités et de nomination de leurs membres exclut, de fait, toute indépendance face au pouvoir politique. Enfin, comment la controverse peut-elle être gérée au sein de ces comités et aboutir à des positions réellement éclairantes pour le pouvoir politique ? Cette controverse, à défaut d'être prise en charge par un véritable établissement dédié à l'expertise collective, s'exprime alors par d'autres collectifs comme la Haute autorité de santé (HAS) ou Santé publique France (SPF) dont les objectifs ne sont pas l'expertise collégiale en santé publique<sup>1</sup> et <sup>2</sup>, ou encore par des interventions désordonnées sur les réseaux sociaux ou dans les médias. La divergence des points de vue non gérée a même conduit le Président de la République à se déplacer en pleine crise sanitaire à Mar-

seille pour rencontrer personnellement l'un des représentants les plus connus de cette controverse. Acte politique très certainement, car comment imaginer qu'un homme sans une connaissance scientifique et médicale solide, aussi prestigieuse soit-il, puisse faire seul la synthèse des violentes controverses, tant sur le plan de la gestion de la crise que sur celui des traitements médicaux ?

**Face à ce constat**, il apparaît évident qu'il est urgent de créer enfin une agence de sécurité sanitaire dédiée à l'expertise collective en santé publique infectieuse et parasitaire. La création d'une telle agence n'a pas été réalisée en 1998 sans qu'on en comprenne bien la raison (l'Institut de veille sanitaire, ancêtre de Santé publique France créé, à cette époque, n'a jamais eu cette vocation<sup>2</sup>). Elle n'a pas, non plus, été créée suite à la

gestion très critiquée de la crise liée à la pandémie de grippe H1N1 en 2010. Souhaitons qu'elle le soit enfin à l'issue de la crise actuelle !

*Barbara Dufour  
Professeur d'épidémiologie  
et de maladies infectieuses animales  
à l'École vétérinaire d'Alfort  
Le 30 avril 2020*

<sup>1</sup> les missions de la HAS sont de réaliser des recommandations pour les professionnels du sanitaire, du social et du médico-social, afin d'optimiser et d'harmoniser leurs pratiques, d'évaluer les technologies de santé et de mesurer la qualité des soins.

<sup>2</sup> En tant qu'agence scientifique, Santé publique France a pour mission l'observation épidémiologique, la veille sur les risques sanitaires, la promotion de la santé et la réduction des risques.

## Histoire

# Religion et Politique

**L**a religion (ou les religions) a (ont) autant d'ancienneté que les communautés humaines. Que ce soit le polythéisme qui l'emporte dans l'Antiquité (ainsi dans l'Égypte ancienne) ou le monothéisme à partir du 6<sup>e</sup> siècle avant notre ère, avec le Judaïsme.

Le phénomène religieux se manifeste au sein des communautés parce que celles-ci sont en général éthiques et donc exclusivistes, ségrégationniste de fait<sup>1</sup>. Cela au nom de l'universalisme qui a nourri les guerres de religions (et aujourd'hui le dji-



hadisme islamique). En fait, l'enfermement religieux prévaut et c'est là que le politique intervient car il entend jouer un rôle majeur si possible<sup>2</sup>. Rôle contre les clercs à partir des "grandes invasions" qui ont mis fin à l'Empire romain<sup>3</sup> Le politique (dans ce contexte religieux) eut le génie de la sacralisation de la personne du roi ; et cela avec Hugues Capet à la fin du Xe siècle. Désormais, personnage sacré, il est souverain. Il faudra cependant attendre plusieurs siècles, du Moyen Âge à Louis XII, pour que la monarchie devienne absolue. Les « grands » la contesteront sans cesse : croisades, guerre dite de 100 ans, guerres de Religion La révolution de 1789 détruit le système prévalant (celui des 3 ordres) qui date du Moyen Âge ; désormais « liberté » (religieuse), égalité (de tous les citoyens soumis aux mêmes lois), fraternité » s'imposent jusqu'au complet de 1905 qui introduit la laïcité. Et

aujourd'hui ? Il me semble qu'il n'y ait que deux états au monde qui se réclament de la laïcité : la France de 1905 et le Portugal en 1974 depuis la fin de la dictature de Salazar (comme indiqué dans un précédent article). Rares sont les chefs d'États qui ne sont pas placés sous les auspices d'un dieu ou de dieux. Toute religion, se

veut à la fois exclusive et inclusive. Cela s'appelle « croire ». C'est adhérer au principe d'acceptation, tenir pour véridique tout ce qui relève de la religion. C'est là que prévaut le communautarisme qui l'emporte sur la démocratie et les valeurs la fondant<sup>1</sup>.

*Jean-Paul Brachet*

<sup>1</sup> Cf "Vade retro Satanas"

<sup>2</sup> Comme le montre en France les luttes sous Louis XIV<sup>3</sup> Qu'on se rappelle Clovis se faisant baptiser pour obtenir l'appui des chrétiens catholiques<sup>4</sup> Le communautarisme est largement discriminatoire : Peut-on être prêtre (ou lama dans le bouddhisme) dans les religions juives, orthodoxe ou musulmane lorsqu'on n'est pas un homme ?

*Le politique (dans ce contexte religieux) eut le génie de la sacralisation de la personne du roi*

hadisme islamique). En fait, l'enfermement religieux prévaut et c'est là que le politique intervient car il entend jouer un rôle majeur si possible<sup>2</sup>. Rôle contre les clercs à partir

## Lyon, une drôle de délégation

Une adjointe au nouveau maire de Lyon (vert) est chargée « des droits et égalités, mémoire, culte et spiritualité ». Un collectif féministe a protesté. Il veut tout simplement une compétence déléguée à « L'égalité femmes hommes ». Des militants laïques, eux, ont fait remarquer que la loi de 1905 stipulait la séparation de l'État et des Églises et qu'une collectivité territoriale ne pouvait aller contre. Quant à la spiritualité, ils relèvent que dans le pays des droits de l'Homme, c'est une affaire privée. Mais le maire a peut-être une bonne intention : convertir tous les cultes à l'égalité entre les femmes et les hommes. Bon courage à l'adjointe.

*J. P.*

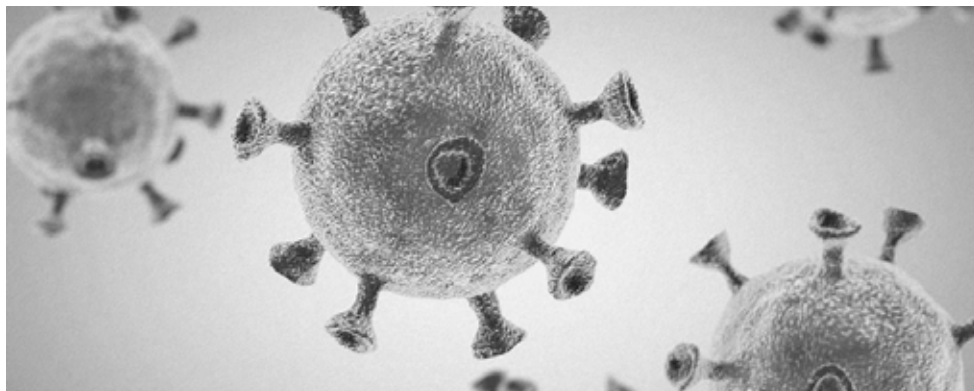
# Réflexions d'une vétérinaire épidémiologiste sur la gestion de la crise du Covid 19

Deuxième article de Barbara Dufour sur la gestion de la crise du Covid 19. Des questions sont posées sur la "dangerosité", la "contagiosité" qui peuvent définir les luttes collectives contre la pandémie

**C**omme la plupart des pays européens et dans la ligne des pays asiatiques, la France a fait face à la crise sanitaire du COVID 19 par des mesures qu'on pourrait qualifier d'extrêmes : État d'urgence sanitaire permettant de confiner chez elles, pendant deux mois, plus de 60 millions de personnes. Ce long confinement forcé, qui aura des répercussions économiques et sociales graves, était-il indispensable pour endiguer l'épidémie ? Qu'aurait pu apporter l'expertise acquise en médecine vétérinaire ? Il est bien sûr très difficile d'apporter une réponse à ces questions.

La gestion de cette crise relève du pouvoir politique conseillé par deux comités d'experts assez peu multidisciplinaires et auxquels, en tout cas, aucun vétérinaire n'a été convié. C'est sans doute dommage, car l'approche populationnelle étant la règle en médecine vétérinaire, rurale notamment, et la formation vétérinaire préparant à ce type de réflexion, il aurait été intéressant de faire un bref retour sur la manière dont le monde de la santé animale a pu gérer la lutte collective contre des grandes maladies contagieuses et les récentes crises infectieuses majeures qu'il a rencontrées.

En effet, au cours des 50 dernières années, le monde de la santé animale a développé une expérience et une compétence dans les domaines de l'épidémiologie et de la lutte collective contre les maladies infectieuses. Que ce soit contre des maladies zoonotiques comme la brucellose des ruminants, la tuberculose bovine, ou des maladies animales comme la fièvre aphteuse, certains virus in-



fluenza aviaries hautement pathogènes, la maladie d'Aujesky, etc. Plus récemment, éleveurs et vétérinaires ont été confrontés plusieurs fois à des épizooties de grande ampleur. Deux exemples méritent d'être évoqués : La fièvre catarrhale ovine (FCO) due à un virus exotique inconnu en Europe apparue en 2006 et qui a créé, dans l'hexagone, près de 19 000 foyers en 2008 ; l'infection par le virus Schmallerberg, agent pathogène nouveau apparu en 2011 en Allemagne, qui a provoqué, en France, en 2012, quelques milliers de foyers. Le point commun à ces deux exemples est celui de l'absence d'outil vaccinal, du moins au début de l'épizootie.

## Que nous ont appris les luttes collectives entreprises contre toutes ces maladies infectieuses ?

- L'Etat qui gère, en les réglementant, avec l'aide des professionnels de l'élevage et des vétérinaires, les maladies infectieuses les plus dangereuses, doit absolument définir des objectifs sanitaires avant de choisir les modalités de la lutte. Ces objectifs sont directement liés à la "dangerosité" de l'agent pathogène en cause. Cette dangerosité peut être définie comme une combinaison de la gravité de la maladie en question (taux de

morbidité et de létalité) et de la contagiosité de l'agent pathogène (R0).

**Si cette dangerosité est extrême**, comme c'est le cas, par exemple, pour la fièvre aphteuse ou les pestes aviaries, il faut, à l'évidence, viser l'éradication de la maladie au plus court terme possible. Les outils mis en œuvre sont alors eux aussi souvent "extrêmes" (selon la situation épidémiologique, il s'agit d'outils vaccinaux quand ils existent relayés ou accompagnés par des mesures sanitaires de type restrictions aux mouvements et dépopulations).

**Si la "dangerosité" est moyenne**, il faut apprendre à vivre avec l'agent pathogène, du moins pendant un certain temps, en minimisant les pertes animales et en essayant d'aboutir le plus rapidement possible à une immunité collective, soit naturellement, soit par l'utilisation d'un vaccin quand celui-ci est disponible.

**Enfin, si la dangerosité est faible**, il est alors logique de ne pas entreprendre de lutte collective et de laisser aux éleveurs, et à leurs vétérinaires, le soin de gérer individuellement la maladie comme ce fut le cas pour l'infection par le virus Schmallerberg malgré la nouveauté de l'agent pathogène pouvant dans un premier temps effrayer.

- L'acquisition d'une immunité collective est une condition nécessaire à la fin de la crise y compris dans la perspective d'une éradication, quand la situation épidémiologie indique qu'il est trop tard pour éradiquer rapidement, car l'épizootie est trop développée. Les restrictions géographiques larges (comme elles ont été appliquées dans la crise de la FCO) sont très contraignantes, donc difficile à appliquer. Elles conduisent à des conséquences économiques très lourdes.

## Comment transposer ces enseignements à la crise sanitaire actuelle du COVID 19 ?

Sans vouloir faire un parallèle qui pourrait être critiquable entre les populations animales et humaines, ni ériger le monde de l'élevage en modèle, quelques éléments auraient sans doute pu être versés à la réflexion d'une lutte contre un virus contagieux dans une population naïve. La situation est différente à bien des égards, notamment parce qu'il s'agit de la santé de nos concitoyens et que chaque malade et chaque mort compte, mais également parce que les champs culturels, social et affectif, essentiels à prendre en compte dans une gestion de crise en population humaine, ne font pas partie des préoccupations vétérinaires, et enfin, parce que nous n'étions en rien préparés à cette épidémie avec ce nouvel agent pathogène qui suscite une immense émotion et une panique sans précédent. Mais justement, dans ce contexte de crise, n'est-il pas indispensable de se raccrocher à des éléments factuels pour tenter de rationaliser quelque peu le débat, indépendamment du climat émotionnel tellement périlleux ?

*Suite page suivante*



**La première question que nous devons nous poser est : s'agit-il d'une maladie dont la "dangerosité" (cf. définition supra) est extrême ?**

A l'évidence, la contagiosité de cette maladie est importante ; il est communément admis, et cette information diffuse dans tous les médias de manière récurrente, « qu'une personne (infectée ?, excrétrice ?, malade ?) peut en contaminer trois ». La durée de vie du virus dans l'environnement sur différents supports a également été largement relayée. Il n'a d'ailleurs pas été fait état de l'évolution dans le temps de la concentration du virus sur ces différents supports et d'une notion, probablement étrangère à la plupart des citoyens, et sans doute encore mal connue pour le virus du Covid 19, mais pourtant essentielle, la dose infectieuse. Il ne suffit pas, en effet, de rencontrer un seul virus pour contracter l'infection mais une certaine "concentration" de virus est nécessaire pour infecter une personne. Si cette concentration est très certainement dépassée sur les gouttelettes excrétées par voie respiratoire par une personne excrétrice (particulièrement d'ailleurs par les personnes malades), il est peu probable que sur des supports inanimés, la dose infectante persiste très longtemps.

**Cette maladie est-elle très grave ?** Pour répondre à cette question délicate, il est essentiel de séparer le plan individuel du plan collectif. Au plan individuel, l'infection par le virus du Covid 19 peut provoquer une maladie grave et même tuer, notamment les personnes présentant un ou des risques aggravants, maintenant bien connus : l'hypertension, le diabète, l'obésité morbide, etc. Au plan collectif, seul le recours à quelques chiffres permet de se faire une idée de la gravité de la maladie pour la collectivité : ainsi, dans les pays européens, les pourcentages de malades conduisant à une hospitalisation du-

rant une semaine à un mois, varient entre 3 et 5 % et le pourcentage de décès parmi les personnes recensées malades, entre 0,5% et 1%. Fin avril 2020, on recensait en France autour de 24 000 personnes décédées du Covid 19, et la moyenne d'âge de ces personnes décédées se situait autour de 80 ans. Enfin, les personnes guéries ne semblent pas présenter de séquelles à ce jour. Face à ces chiffres, il est important d'en rappeler quelques autres : Le nombre de morts annuel en France est de 600 000 personnes environ, dont 157 000 (soit 26 000 sur 2 mois) décèdent du cancer et 140 000 environ de maladies cardio-vasculaires. La grippe humaine saisonnière (hivernale) tue, en fonction des années, entre 2 000 et 10 000 personnes en France. Enfin la létalité, c'est-à-dire le nombre de morts rapporté au nombre de malades (environ 0,5 à 1% pour le COVID 19, se rapprochant ainsi de celle d'une grippe grave) est de 60% pour l'Ebola et d'environ 50% pour la grippe aviaire H5N1, qui heureusement n'est que faiblement transmissible à l'homme. Ces quelques chiffres nous conduisent à penser que le COVID 19 se situe au plan collectif dans la catégorie des maladies sévères, mais pas d'une sévérité extrême pour la collectivité.

Au bilan, la maladie se situe donc plutôt dans les maladies dont la "dangerosité" peut être qualifiée d'intermédiaire. Il ne faut cependant évidemment pas oublier un facteur aggravant qui est la circulation de cette maladie dans une population à l'origine totalement "naïve", c'est-à-dire n'ayant aucun fond d'immunité spécifique.

*Barbara Dufour  
Professeur d'épidémiologie  
et de maladies infectieuses animales  
à l'École vétérinaire d'Alfort  
Le 5 mai 2020*

**Bien sûr, dans ce court exposé, il n'a pas été question de la "gestion précautionneuse"** maintenant la règle depuis les années 80 dans les approches de santé humaine ; pas plus qu'il n'a été fait état du débordement des hôpitaux et de surencorement des places de réanimation ; questions importantes qui se posent d'ailleurs de manière récurrente depuis de nombreuses années. Il est clair que la carence des moyens de gestion (places en hôpital, stocks de masques...) a été le guide de la gestion de cette épidémie. Il est clair aussi que, quelle que soit cette indigence de moyens, elle ne constitue pas un véritable critère épidémiologique, et ne devrait donc pas être seule à guider toute la gestion d'une crise de ce type. D'autant que, pendant que les hôpitaux de la grande région Est et que ceux de l'Île de France étaient au bord de la saturation, les hôpitaux de l'Ouest et du Sud-Ouest de la France en étaient très loin ! Un autre point sur ce que le monde vétérinaire aurait pu apporter à la gestion de cette crise est bien entendu celui du diagnostic. Il est réellement regrettable que la compétence, tant sur le plan des diagnostics PCR

et sérologiques que sur celui de la gestion d'échantillons en grand nombre<sup>2</sup> des laboratoires vétérinaires départementaux (pourtant tous sous assurance qualité et accrédités par le COFRAC<sup>3</sup>) ait eu tant de mal à être reconnue par les gestionnaires de cette crise !

Au bilan de cette crise, où la santé de l'Homme a primé sur l'approche humaniste (culture, relations sociales...), la compétence vétérinaire, tant sur le plan de l'épidémiologie que de la gestion des crises dans les populations ou dans le diagnostic de masse, n'a malheureusement pas beaucoup été utilisée, et n'a donc pas pu éclairer les décideurs. C'est sans doute dommage ! d'autant que dans d'autres pays elle a été mise largement à contribution<sup>4</sup>. Dans ce contexte de pandémie mondiale, il est évident que les interdépendances entre les santés végétale, animale, environnementale et humaine, pourtant essentielles, n'ont pas été prises en compte alors que cette crise souligne clairement l'absolue nécessité de la mise en œuvre de l'approche "un seul monde, une seule santé (One Word, One Health)" pourtant vantée par tous !

**La deuxième question se rapporte à l'objectif de la lutte collective : Dans cette situation, et compte tenu également du fait que la prise de conscience de l'épidémie a été, somme toute, assez tardive, trois possibilités semblaient pouvoir être étudiées :**

- **La première** est l'éradication du virus du territoire national à court terme. Cet objectif, en l'absence d'une immunité naturelle large ou vaccinale (situation actuelle), semble peu réaliste dès lors qu'il concerne 67 millions de personnes, dont certaines doivent nécessairement continuer à circuler pour assurer la survie des autres et qu'il faut environ deux ans pour disposer d'un vaccin commercialisable.

- **La seconde** repose sur l'hypothèse de la disparition naturelle de l'infection. Cette hypothèse est étayée par le fait que certains agents pathogènes, sans qu'on en connaisse bien la cause, sont effectivement saisonniers et, dans les régions tempérées, circulent pendant la saison hivernale. La grippe humaine en est un exemple. Les épidémies de grippe s'éteignent en effet assez spontanément aux beaux jours. Le faible développement du Covid 19 dans les régions africaines pourrait accréditer cette hypothèse. Dans ce cas, il convient en effet de protéger la population en attendant les beaux jours, notamment par un confinement général.

- **La troisième** est la protection naturelle de la population le plus rapidement possible, en créant une immunité collective tout en évitant le plus possible les cas graves et en réduisant la mortalité. Cet objectif repose sur le fait que 95% des infections sont bénignes ou inapparentes et sur les hypothèses, non vérifiées pour le Covid 19 mais assez générales pour tous les agents infectieux, que : 1) plus la dose d'inoculation est élevée et plus le risque de maladie grave est grand, et 2) l'excrétion est globalement maximale pendant les phases cliniques de la maladie, en tous cas, en moyenne, supérieure à celle par des individus infectés inapparents. Dans ce cas, il faut essayer de rendre cette période d'acquisition de l'immunité dans la population générale la moins risquée possible en, d'une part confinant tous les malades (ceux qui ont des signes cliniques apparentés au Covid 19 qu'ils aient ou non bénéficié d'un diagnostic par PCR) et, d'autre part, en protégeant également par un confinement dans le même temps, toutes les personnes à risques aggravants (cf. supra). Les autres individus pouvant circuler en limitant toutefois les grands rassemblements, en respectant les gestes dits "barrières" ou en portant des masques, même artisanaux, afin de limiter les doses de contamination. Cette stratégie a été utilisée avec succès en Suède.

## Tous fous

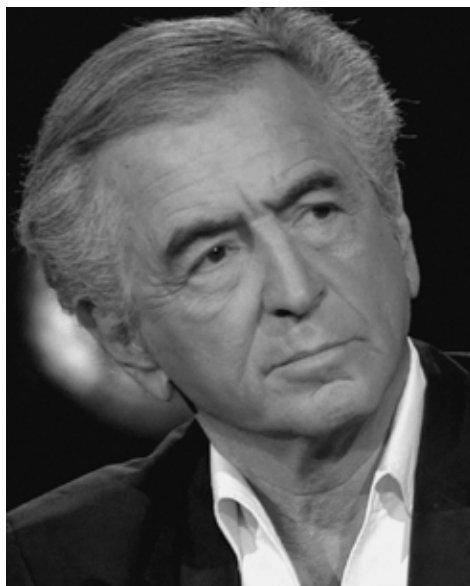
**B**ernard-Henri Lévy, le philosophe médiatique à la chemise blanche, vient d'écrire un pamphlet<sup>1</sup> où il souligne la sidération qui a saisi le monde, et en particulier la France, lors de l'apparition de la pandémie liée à un nouveau virus -était-il vraiment nouveau ?

Malgré quelques digressions philosophiques un peu longues, comme pour justifier son statut, il me semble que l'on ne peut que souscrire à ses observations. Publiées en juin 2020, au début du déconfinement, elles restent encore parfaitement d'actualité à ce jour.

Contrairement à des épidémies pas si anciennes que ça, mais aujourd'hui oubliées et qui ont fait autant sinon plus de victimes - grippe de Hong Kong en 1968 et grippe asiatique dix ans plus tôt - le Covid-19 se caractérise plus par la peur qui s'est abattue sur la société que par la maladie elle-même. Peur entretenue par les chaînes d'information et les réseaux sociaux matraquant jour après jour le chiffre des hospitalisés, des réanimés, des mourants et des morts.

Première surprise, la montée en puissance du pouvoir médical. Les politiques victimes de leur imprévoyance, ne sachant pas à quels saints se vouer, s'entourent d'un Conseil scientifique qui jour après jour délivre des oracles sanitaires, souvent contradictoires. B.H L n'hésite pas à faire le rapprochement avec les hygiénistes du régime de Vichy,

partisans des thèses eugénistes du pétainiste Alexis Carrel. Quand on pense aux préconisations de confinement prolongé pour les plus de 65 ans et aux résidents des EHPAD



emprisonnés dans leurs établissements, sans possibilités d'accès aux soins hospitaliers, on se dit qu'il n'a pas tort.

Pénible à entendre et petite infamie, l'idée répandue que le virus n'a pas que du mauvais. Qu'il offre une opportunité historique aux écologistes intégristes, aux obsédés du catastrophisme climatique d'imposer leurs idéaux de sobriété (traduire : restrictions) et comme l'écrit le sociologue Bruno Latour, d'obtenir par le virus, dans un grand crissement de freins... la suspension révolu-

tionnaire de l'économie mondiale. Avant de fantasmer le monde d'après, il aurait mieux valu comparer le nombre de vies que l'on sauve du virus et, avec un monde à l'arrêt, celles que le confinement condamnait.

Insupportable aussi le sentiment exprimé par les plus nantis d'un confinement délicieux. Quoi de comparable entre cultiver son jardin dans sa résidence secondaire en Normandie et vivre dans une barre d'immeubles à Sarcelles, dans un deux-pièces avec bruit et enfants.

Étonnante, l'éclipse du monde et de sa vie dans la presse écrite ou parlée. Plus de migrants, disparu le réchauffement climatique ! Les décisions et les actions d'Erdogan, de Poutine et de Xi Jinping n'intéressent plus. À croire qu'il ne se passe plus rien d'important sauf le virus.

Voilà, résumées, les raisons de la colère de l'auteur et pourquoi il nous engage à résister coûte que coûte au vent de folie qui souffle sur le monde. À l'heure où j'écris ces lignes je pense à l'obligation du port du masque dans la rue qui se répand comme une traînée de poudre à travers le pays.

*Yves Mulet Marquis*

<sup>1</sup> Ce virus qui rend fou – Bernard-Henri Lévy – Grasset. À noter, l'intégralité des droits d'auteur de ce livre sera entièrement versée à l'Association pour le développement de la Librairie de Création

## Masques

Il ne se passe pas de jour sans que la radio, la télévision et les journaux ne nous parlent du masque, de son bon usage et de son obligation. Ils utilisent ce mot en lui donnant un sens sanitaire bien précis. Mais d'autres significations existent. Récréatives si l'on songe au masque de carnaval. Portés par les



enfants ou à Venise, ils permettent de jouer une personnalité différente en abolissant les contraintes sociales habituelles. Zorro, le fils de bonne famille respectueux de l'ordre établi, devient un justicier défenseur du pauvre lorsqu'il recouvre son visage d'un loup noir. Sociaux, ils servent à indiquer la place dans la hiérarchie de la collectivité comme ceux utilisés par les prêtres de l'ancienne Égypte ou par les sorciers et les chamanes de nombreuses civilisations.

Les masques mortuaires tentent, de prolonger la vie après le décès en conservant un visage indemne de toute putréfaction. Pensons à celui de Toutankhamon fait d'or et pierres précieuses inalté-

rables. À l'inverse nos masques sanitaires symbolisent la mort. Mort du lien social en empêchant une réelle communication entre les personnes. Mort de la vie associative. Par exemple comment une chorale peut fonctionner si ses membres se couvrent la bouche. Mort au sens propre. Celui que l'on croise ne va-t-il pas nous contaminer ? Pour échapper à cette peur, les terrasses des cafés deviennent le refuge pour retrouver une vie presque normale.

Quand aujourd'hui je me promène dans une rue avec obligation du port du masque, je ne peux pas m'empêcher de penser, à l'instar d'une ancienne ministre de la santé, à un autre mot ayant les mêmes racines : mascarade. Alors, vite, BAS LES MASQUES !

*Yves Mulet Marquis*

# République. Démocratie. Lumières

Les discrètes célébrations de la République, la troisième, m'ont remis en mémoire le constat de Régis Debray : De la République il ne reste que la démocratie lorsque les Lumières se sont éteintes.

Les Lumières évoquées, à l'évidence, ce ne sont pas celles allumées par Gambetta le 3 septembre 1870, elles n'étaient alors pas très vives, même vacillantes (1). Ce sont celles de la Révolution, la grande, celles de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, qui donnent à la République française une dimension unique dans le monde.

La démocratie, significatif, on l'écrit avec



une minuscule, ce sont des droits formels et garantis, droits de vote, d'opinion, d'expression, de réunion, d'association, de grève, droits à la santé, à l'instruction ... des devoirs aussi. ; La République, la nôtre, ne se définit pas, ne s'enferme pas dans un cadre, c'est une transcendance, un plus informel d'humanisme, de liberté, d'égalité, de fraternité. La démocratie ne fait pas vibrer alors que « Le vive la République », qui ne jaillit qu'en France, ne laisse pas insensible. La démocratie ne suscite pas amour, alors que l'on peut aimer la République comme on aime une femme ( ou un homme).

*Jean Goblet*

<sup>1</sup> Dans un livre récent sur Robespierre, le philosophe Marcel Gauchet, soulignait que le culte de l'être suprême, imaginé par « L'incorruptible » répondait au besoin d'insuffler dans la République une forme de spiritualité, une spiritualité inspirée par les Lumières.

Aujourd'hui Les lumières ne sont pas éteintes, mais elles sont en veilleuse. On cherche l'allumeur de réverbères.

<sup>1</sup> La République proclamée le 3 septembre 1870 n'aurait peut-être pas survécu si le comte de Chambord n'avait pas été daltonien. La chambre à dominante monarchiste, qui avait été élue, était disposée à l'installer sur le trône de ses ancêtres, mais le comte ne voulait pas voir le rouge, ni le bleu d'ailleurs, hostile au drapeau tricolore, voulant imposer le blanc, il renonça.

## Sedan ou Valmy ?

Ce 4 septembre 2020 le président de la République prononçait un discours depuis le Panthéon pour célébrer les 150 ans de la République.

Le lendemain toute la presse (ou presque) relate sans sourciller cette célébration.

Remuant quelques souvenirs scolaires, j'ai comme un doute vite commué en certitude : cette célébration est une imposture historique.

La République est née il y a 228 ans le 25 septembre 1792, cinq jours après la victoire des armées françaises à Valmy face aux armées prussiennes.

C'est effectivement le 4 septembre 1870 qu'est proclamée la 3e République après la défaite des armées de Napoléon III face à la Prusse à Sedan le 1er septembre 1870. Puis ce fut le siège de Paris par l'armée prus-

sienne.

Puis Thiers, dirigeant de cette 3e République naissante, demanda à l'armée d'occupation l'autorisation de déployer les restes de l'armée française autour de Paris. Puis ce fut l'écrasement de la Commune de Paris et la semaine sanglante et ses dizaines de milliers de victimes et de déportés. Célébrer le 4 septembre 1870 en occultant le 21 septembre 1792 et le 24 février 1848, c'est offrir une vision toute particulière de l'histoire de la France.

Même le général De Gaulle, dans son discours du 4 septembre 1958 avait lui bien inscrit les trois dates dans une histoire commune.

*Jean-Louis Grégoire*

### Quelques chiffres

Depuis le début de l'épidémie, les médias nous abreuvent chaque jour du nombre brut de morts dans différents pays, y compris le nôtre. Cette présentation ne permet pas de faire des comparaisons ayant du sens. Plus significatif, le chiffre du nombre de morts rapporté à la taille de la population, comme par exemple le nombre de morts pour 100 000 habitants. Au 19 août 2020, le site <https://www.articque.com/epidemie-de-coronavirus/> fournissait le chiffre brut par pays. Une simple division donne ensuite celui pour 100 000 habitants. Les résultats incitent à la réflexion.

USA et Brésil : autour de 50 morts/100 000 habitants

France : 45, guère mieux que les deux précédents.

Russie et Allemagne : 11, quel protocole ont-ils suivi ?

Chine : 0,3. Même si l'on admet que la Chine a menti sur le nombre réel de ses morts, il faudrait multiplier ce nombre par 10 pour être à peine au niveau de l'Allemagne et par 100 pour être à peine à celui de la France. Peu vraisemblable !

À chacun d'en tirer ses propres conclusions.

*Y.M-M*

### L'argent c'est du temps

On imagine souvent mal combien de fois un milliard est plus grand que un million. Pour mieux mesurer, convertissons en unité de temps. Un million de seconde c'est environ 11 jours.

Un milliard de secondes, c'est environ 31 ans. Et une illustration de ce type de décompte. La fraude aux allocations chômage souvent décriée est évaluée à 58 millions d'euros soit l'équivalent de un an et demi environ.

La fraude fiscale est évaluée à 80 milliards d'euros soit l'équivalent de 2480 années. C'est plus clair comme ça.

*J-L G.*

### La décentralisation

Prévue par Emmanuel Macron elle consisterait à différencier l'application des lois selon les régions. Certains territoires pourraient-ils alors, à l'instar de l'Alsace Moselle, instaurer un concordat avec des établissements privés de toutes confessions. Ce n'est pas impossible.

# La Convention citoyenne pour le climat

**L**e 25 avril 2019, la création de la Convention citoyenne pour le climat est annoncée par le président de la République. Le 21 juin 2020, la Convention publiait ses recommandations. Retour sur un exercice inédit, ses conclusions et les suites données à l'automne 2020. Suites incertaines.

La création de cette convention tient à un contexte particulier qu'il convient de rappeler.

À l'automne 2018, le Ministre de la Transition Écologique et Solidaire, Nicolas Hulot annonce sa démission du gouvernement

*Une sélection est opérée en fonction de critères sociologiques fixés d'après les données de l'INSEE*

alors que se déroulent les premières marches pour le climat rassemblant près de 150 000 manifestants, puis en novembre émerge le mouvement des Gilets Jaunes. À l'évidence, la première assemblée citoyenne tirée au sort que la France ait connue n'aurait jamais vu le jour sans ce contexte fortement revendicatif. Les 150 membres sont tirés au sort parmi 250 000 personnes contactées. Une sélection est opérée en fonction de critères sociologiques fixés d'après les données de l'INSEE. La Convention est ainsi composée de 51 %

de femmes et 49 % d'hommes répartis en six tranches d'âge. 26 % n'ont pas de diplômes, 21 % un diplôme supérieur au Bac. 13 % sont étudiants, 27 % retraités, 10 % ouvriers, 18 % inactifs et 9 % cadres supérieurs. Enfin est établie une répartition équilibrée villes/campagne. Les membres de la Convention dont l'objet est de formuler des recommandations destinées à « réduire les émissions de gaz à effet de serre françaises d'au moins 40 % par rapport à 1990, dans un esprit de justice sociale », s'organisent en cinq groupes thématiques : se loger, se nourrir, se déplacer, produire et travailler, et consommer. Sept sessions se sont tenues d'octobre 2019 à juin 2020 et des télé-conférences lors du confinement. Les membres de la Convention ont auditionné plus de 138 personnes. Lors d'une ultime séance, les membres de la Convention ont procédé à un vote sur les 150 mesures formulées par les groupes thématiques.

Une seule mesure a été rejetée à 65 % des voix, celle proposant la semaine de 28 heures de travail payée 35 heures.

## Les recommandations de la Convention

Le traitement par les grands médias des 149 propositions de la Convention a été lamentable en focalisant le débat sur la seule mesure de réduction de la vitesse à 110 kilomètres/heure sur autoroute.

Ce alors que des mesures fortes sont proposées pour chacun des cinq thèmes retenus.

On peut en citer quelques-unes :

Définir une enveloppe restrictive du nombre d'hectares maximum pouvant être artificialisés et adopter des mesures coercitives pour stopper les aménagements de zones commer-

ciales périurbaines,

Adopter un moratoire sur la mise en place de la 5G.

Adopter une loi qui pénalise l'écocide,

Organiser la fin du trafic aérien sur les vols intérieurs et interdire la construction de nouveaux aéroports et l'extension des aéroports existants,

Atteindre 50 % d'exploitation en agro-écologie en 2 040 et transformer l'attribution des aides à l'hectare de la PAC vers des aides à l'actif agricole,

Renégocier le CETA pour y intégrer les ob-

*Les entreprises qui distribuent plus de 10M d'euros de dividendes verront ces dividendes taxés à hauteur de 4 %*

jectifs climatiques de l'accord de Paris,

S'agissant de la politique commerciale européenne, inscrire le principe de précaution dans les accords commerciaux, inscrire le respect des engagements de l'accord de Paris comme objectifs contraignants, mettre fin aux tribunaux d'arbitrage privés, garantir la transparence et permettre le contrôle démocratique des négociations.

Les entreprises qui distribuent plus de 10M d'euros de dividendes verront ces dividendes taxés à hauteur de 4 % ;

Réduire le temps de travail sans perte de salaire,

Ajouter un deuxième alinéa au préambule de la Constitution : « La conciliation des droits, libertés et principes qui en résultent ne saurait compromettre la préservation de l'environnement, patrimoine commun de l'humanité. ».

Modifier la Constitution en ajoutant un troisième alinéa à l'article 1er : « La République garantit la préservation de la biodiversité, de l'environnement et lutte contre le dérèglement climatique ».

La Convention propose de soumettre à référendum la modification de la Constitution et la reconnaissance du crime d'écocide.

Si l'ensemble des 149 propositions étaient rapidement mises en œuvre, cela marquerait indéniablement une réelle volonté d'entrer dans une nouvelle logique économique et écologique et produirait des effets positifs significatifs.



*Suite page suivante*

## Les suites très incertaines

Lors du lancement de la Convention, le président de la République s'est engagé à soumettre sans filtre » ses propositions « soit au vote parlementaire, soit à référendum, soit à application réglementaire directe. ».

Le 20 juin 2020, le président recevait les membres de la Convention pour leur apporter une première réponse à leurs recommandations.

D'emblée il rejette trois des propositions

rejetées ou éludées comme la taxation des dividendes, la renégociation du CETA ou la mise en cause des politiques commerciales de l'UE.

De plus, le recours annoncé à un référendum par le président de la République est plus qu'incertain sachant que le texte soumis à référendum doit être voté dans les mêmes termes par les deux assemblées réunies en Congrès et que le Sénat est hostile aux travaux de la Convention.



de la Convention : la limitation de vitesse à 110 km/h sur les autoroutes, la taxation à 4 % des dividendes supérieurs à 10 millions d'euros et la réécriture du préambule de la Constitution. En parallèle, le président s'engage à lancer un référendum d'ici la fin 2021 concernant la réécriture de l'article 1 de la Constitution.

Un deuxième référendum est envisagé « sur la base de l'article 11 de la Constitution sur un ou plusieurs textes de loi reprenant vos propositions. » Par ailleurs, le président a repoussé la proposition d'une loi de pénalisation de l'écocide et n'a pris aucun engagement s'agissant d'une renégociation du CETA.

D'autres recommandations de la Convention sont mises à mal par des membres du gouvernement. Le ministre de l'Économie, Bruno Lemaire refuse d'interdire la publicité sur les voitures les plus polluantes dont les SUV et ne souhaite pas réduire la TVA sur les billets de train car « ce sont des dépenses qui sont très lourdes pour l'État. ». En outre, il s'oppose à l'interdiction de l'extension d'aéroports existants faisant référence au projet de création d'un 4e terminal à Roissy. La secrétaire d'État Agnès Panier-Runacher a déclaré vouloir « lancer les enchères de la 5G (...) une technologie essentielle à la compétitivité de notre pays. ». Nous sommes donc très loin d'une reprise « sans filtre » des recommandations de la Convention. Ce d'autant plus que ce sont bien les propositions structurantes de la Convention qui sont

Ainsi le président de la commission des Lois du Sénat, Philippe Bas (LR) considère que la « convention soi-disant citoyenne » est « un danger pour la démocratie. ».

## Un point d'appui aux futures batailles

On pouvait difficilement s'attendre à ce qu'un gouvernement au service essentiellement des multinationales, prêchant « croissance » et compétitivité adhère à une démarche vers une toute autre conception du devenir de la planète. Cette question n'est fort heureusement pas portée par la seule Convention et la fin de ses travaux n'est en rien l'acte ultime de ce qui se joue aujourd'hui.

Les membres de la Convention se sont d'ailleurs constitués en association (« Les 150 ») et ont bien l'intention de se faire entendre comme ils le font savoir dans un communiqué de presse daté du 1er juillet 2020 : « (...) Si nous sommes à l'écoute des contraintes, des difficultés et des échéances, nous sommes de même à l'écoute des effets d'annonces et des omissions. Ainsi nous nous interrogeons sur les sujets déjà mis de côté par certains ministres alors que les travaux et rencontres promis n'ont pas encore commencé. Nous serons ainsi vigilants à ce qu'aucun autre « jocker » ne soit utilisé sans concertation ni dialogue. Nous sommes prêts à travailler, pour faire avancer nos propositions. Mais nous sommes également prêts à alerter le cas échéant. »

Jean-Louis Gregoire

# Humeurs

## Faux pas malheureux ou réminiscence ?

La présidente du Rassemblement national a placé sa rentrée politique sous le signe d'un nouveau slogan : « Français, réveillez-vous ! ». Ce slogan fait penser à un autre assez proche né ailleurs et il y a un certain temps. « Deutschland erwache », en français « Allemagne, réveille-toi ! ».

Ce slogan est extrait d'un poème écrit par un dénommé Dietrich Eckart puis mis en musique en 1922 pour devenir l'Hymne des SA. Il fut chanté pour la première fois lors du congrès du parti nazi NSDAP en 1923.

Un aperçu de ce chant : « Tout autour règnent l'incendie, la torture, le meurtre, Sonnez l'assaut jusqu'à ce que la terre se dresse Sous le tonnerre de la vengeance salvatrice ! Malheur au peuple qui aujourd'hui rêve encore ! Allemagne, réveille-toi, réveille-toi ! »

La similitude est frappante. S'agit-il d'un faux pas de « communicants » ignares ou de réminiscence ? À vous de voir.

J-L G

## Parité

Une idée originale du Panama pour lutter contre la pandémie du Covid-19. Les femmes ont le droit de sortir les lundis, mercredis et vendredis, tandis que les hommes peuvent sortir les mardis, jeudis et samedis. Ainsi les femmes seront libres de circuler dans la rue sans crainte d'être harcelées, agressées. Peut-être que les hommes s'occuperont des tâches ménagères pendant les jours de sortie de leur femme une idée pour la parité

## PMA

Le 31 juillet 2020, l'Assemblée nationale a adopté en deuxième lecture le projet de loi sur la PMA. Elle a rétabli dans ses grandes lignes le projet de loi d'ouverture de la PMA aux femmes célibataires et aux couples de lesbiennes, tel qu'elle l'avait voté en octobre 2019. Avec la prise en charge par la Sécurité sociale au titre de la solidarité nationale, rejoignant ainsi les pays les plus ouverts et progressistes. Mais elle a interdit la procréation aux personnes trans (transgenres), dont l'état civil a été modifié pour correspondre à leur identité. Parce que le droit français interdit la procréation après un changement du sexe à l'état civil. Une nouvelle fois le législateur ne s'adapte pas aux nouvelles réalités familiales.

C. B.

# Stratégie

## Lundi 10 août, Annecy

L'orage n'est pas loin d'éclater, le tonnerre gronde et quelques éclairs apparaissent dans le ciel. C'est beau ! Malgré tout Maxence et Alixe se demandent si nous ne ferions pas mieux de sortir de l'eau. Bien évidemment que nous sortons leur dis-je en rassemblant à la hâte nos affaires encore sèches car les nuages s'allègent de leur charge. De grosses gouttes d'eau nous tombent dessus. Une course effrénée nous mène au pied d'un arbre pour nous mettre à l'abri de la pluie. Ce n'est pas maintenant que Zeus va s'en prendre à nous ! Nous nous rhabillons avec une cabine d'essayage improvisée par Alixe et Maxence qui à tour de rôle, « se tiennent la serviette » Ils ont l'âge de leur pudeur ! De mon côté, l'expérience jouant en ma faveur, nul besoin que l'on me tienne la serviette. Nous longeons alors à pas accélérés les berges du Lac pour rejoindre les parents au restaurant.

Elle me titille, elle m'agace la fougasse comme le dit la comptine. « Dolor » c'est son nom. Elle s'insinue et m'oblige à demander des glaçons à la serveuse. Elle s'est invitée au restaurant en prenant place dans mes gencives, surnoisement, puis insidieusement tout au long de la soirée. L'armée de glaçons a réussi à faire reculer l'ennemi mais la bataille est loin d'être gagnée. Glaçons contre microbes ! Nous ne luttons pas à armes égales. Nous sommes en guerre !

## Mardi 11 août quelque part

« Dolor » a battu en retraite une partie de la nuit. J'ai envoyé une petite armada de Doliprane 1000. Le lendemain, je change de stratégie car a priori «Dolor» engendrée par les microbes n'a pas l'intention d'abandonner. Elle est boostée et un petit gonflement pointe aux confins de ma joue. Je n'ai plus les cartes en mains. Je demande de l'aide comme dans les jeux de stratégie pour avancer. Pour l'heure, « Dolor » me tient en joue. Je lance la carte Amoxicilline, seul atout que j'avais en main, me disant que demain, je serai sur la route du retour et me rendrai directement aux Urgences Dentaires de la Clinique de l'Anjou.

## Mercredi 12 août, sur le retour

« Dolor » m'accompagne tout au long de la route. Elle se manifeste de temps à autre mais raisonnablement. Mon atout de la veille n'est peut-être pas maître mais joue bien son rôle de négociateur. Il propose une trêve pour la journée. Cependant, à la fin du voyage, je regarde mon visage dans le rétroviseur et je ressemble à un hamster. À la sortie du péage, je m'arrête et décide d'appeler la Clinique à



Angers. Bingo, au bout du fil, une charmante dame, me dit que les urgences n'existent plus. Elle me donne le numéro d'une dentiste ; j'appelle le cabinet est fermé... De mémoire, je tente d'autres numéros pour m'entendre dire à chaque fois : « allez voir un médecin généraliste ». « Dolor » et moi sommes maintenant à la maison. Je suis fatiguée du voyage. Je lance ma carte Atout trêve. Au milieu de la nuit, une embuscade en règle avec de nouvelles armes, me semble-t-il, me fait dormir debout ! Ah les traîtres, ils attaquent par surprise en pleine nuit. Je ne suis pas loin de rendre les armes à moins que...

## Jeudi 13 août, chez le médecin généraliste

Je ne m'avoue pas vaincue. J'ai une tête qui ressemble à du papier mâché, des yeux qui commencent à briller. Je ressemble cette fois-ci à un bouledogue. Je sors ma carte « généraliste » et je m'y rends fissa C'est une remplaçante, mais pour moi ce n'est pas un problème, j'en suis presque à voir en chaque médecin Le Messie, c'est vous dire mon état de santé...mentale ! La consultation commence. «Dolor » est ma priorité, pour autant, et comme je suis là, je lui parle de mes deux « petits malaises cardiaques » que j'ai faits pour l'informer dans le cadre d'un suivi. Elle sort brusquement de la pièce, me signifiant qu'elle va me faire un E.C.G. En effet, elle revient avec la valise et très rapidement je suis ventousée. Pour faire court, elle me dit qu'elle est préoccupée par un des malaises qu'elle définit « comme à l'emporte-pièce » ; l'image d'un cercle de métal que j'utilise en

pâtisserie m'apparaît alors. C'est brutal en effet comme le malaise. Belle métaphore ! Et «Dolor » qui niche dans les gencives ? Je sors de la consultation avec une ordonnance pour vaincre «Dolor » et son armée. Je lance une nouvelle carte Codoliprane sur les conseils avisés de ma Chef de Camp sus-nommée.

## Vendredi 14 août à nouveau chez le généraliste, le mien cette fois-ci

Contre la Bérézina, la lutte ne dure pas longtemps les bactéries gagnent du terrain. Je dors debout. Nouvelle consultation, la communication est passée entre Le Messie d'hier et celui d'aujourd'hui. Il me semble qu'il n'y en qu'un pourtant ! Cela ne s'arrange pas pour moi. La fièvre se joue de ma raison ainsi que « Dolor ». Je sors avec de nouvelles cartes stratégiques dont je vous fais grâce cette fois-ci de leur nom de code. Ils vont être méchants et doivent tout pulvériser !

## Samedi 15 août le jour de L'Assomption

Mon âme et mon corps ne se sont pas élevés dans le ciel. J'ai à nouveau dormi debout la nuit passée. Mon plan de bataille échoue. Marie ne m'est d'aucun secours Je ne sais plus trop à quels saints me vouer ! Jusqu'à



maintenant je n'ai pas sorti la carte « chirurgien-dentiste de garde » En effet, je ne peux la jouer que le week-end. Je l'appelle donc, perdu, trop tard, c'est de 9 heures à 12 heures et il est 14 heures je n'ai pas dû bien lire la règle du jeu. Retour à la case de départ. D'accord, j'ai perdu cette bataille mais pas encore la guerre et surtout je ne suis pas morte, j'ai encore un joker. Je peux continuer de jouer.

*Suite page suivante*

## Dimanche 16 août, c'est la Sainte Armelle

Mon prénom mais je ne suis pas à la fête. Je tente une nouvelle stratégie, un peu comme un dernier atout avant la Victoire ou la Défaite. Il me reste 2 « cartes chirurgiens-dentistes », une « de garde » et une « retour de vacances » et la carte joker « appelez le 15 » Je sais que la deuxième sera une victoire à coup sûr mais un jour plus tard. Je tente ma chance avec celle « de garde » entre 9 heures et 12 heures Une petite lueur apparaît presque délirante lorsque l'on me dit que je peux venir. Masquée, je me rends au sanctuaire donc notez mon état ! J'ouvre la porte et devant moi un défilé d'hommes et de femmes masqués, à un mètre de distanciation physique, assis pour les uns sur les marches d'escalier, pour les autres, adossés au mur. Je ne sais plus si je dois rire ou pleurer. « Dolor » et son armée me tenaillent. Je sors alors mon joker le 15. Une voix très empathique me répond et m'oriente à nouveau vers un médecin généraliste de garde. Je vous passe les détails tellement je suis épuisée. Je joue dans la Cour des Grands avec une nouvelle donne pour combattre « Dolor » Ce soir, je vais dormir dans les bras de Morphine, j'en rêve.



## Lundi 17 août, les opiacés ne font pas le buzz

2 shoots de Morphine pour arriver à faire une petite nuit. Je me réveille, je ne me reconnais plus, je suis nauséuse, « Dolor » et son armée de microbes livrent leur dernière bataille. Je ressemble à un soldat, empesé dans son armure et qui à pas hésitant se rend lui aussi sur le champ de bataille. Souvenez-vous de la dernière carte « chirurgien-dentiste de retour de vacances », Il m'installe sur un fauteuil, sous un halo de lumière. Une incision à l'emporte-pièce, une pression sur la gencive ; voilà l'armée de microbes anéantie et « Dolor » qui me fait ses adieux. Cette histoire est absurde et réaliste, c'est ainsi que je l'ai ressentie. Il n'y a pas de hiérarchie dans la douleur chacun la sienne, mais la douleur dentaire est incisive, piquante et peut vous faire entrer dans le royaume de la Folie, ultime carte de ce jeu de stratégie. J'ai inventé une autre carte dans le jeu, celle de l'humour. De là, à dire

que j'en ai eu tout au long de cette « guerre des nerfs », très certainement de façon inégale. L'humour de la résistante et non pas de la guerrière que je ne suis pas. Depuis, Maxence et Alixe ont pris de mes nouvelles. Je leur dédie cette histoire. Ils aiment bien les jeux de stratégie.

*Armelle*

## Violence

Les chaînes de télévision spéculent sur le côté spectaculaire des violences, sous toutes ses formes. C'est à cet égard un sujet de choix, qu'il s'agisse des cruautés commises sur des chevaux, un peu partout, ou qu'il s'agisse de la brutalité utilisée contre tel ou tel (comme ce chauffeur de bus), ou qu'il s'agisse d'affrontements communautaires (comme ceux des Tchétchènes), racistes ou religieux. Ou qu'il s'agisse de tous ceux qui se présentent comme des défenseurs de la liberté, violée par les forces de l'ordre au nom des consignes officielles du maintien de celui-ci. La pandémie actuelle suscite des comportements individualistes dès lors que les consignes officielles sont peu cohérentes sinon contradictoires<sup>1</sup>. Au total, nous vivons dans une société malade, où le chaos est sous-jacent. Il est entretenu par le contexte politique qui est marqué par les discrédits des responsables avec l'hégémonie de l'Exécutif. Celui-ci est entretenu par

## Société

le « Parti du Président » au garde à vous face au libéralisme qui privilégie les plus forts et face au consumérisme à tous crins entretenu par la publicité. Le populisme qui s'intéresserait « à la vraie vie » prévaut. Et, en recourant à la technologie, les réseaux sociaux qui pullulent entretiennent le doute et les comportements individualistes<sup>2</sup>. C'est là le chaos ! Nos sociétés sont à la dérive. Où en est la justice sociale et l'écologie ? Faute de solides repères idéologiques, où en est la devise fondatrice de la France : « Liberté, Égalité, Fraternité et Laïcité » ?

*Jean Paul Brachet*

<sup>1</sup> La cruauté de certains individus peut-être entretenu par des trafics comme ceux de la drogue, face à la défaillance de l'environnement politico-social.

<sup>2</sup> Et jusqu'à affirmer que la Terre est plate. Est-ce sérieux ?

# Humeurs

## Qu'est-ce que c'est ?

Groupements de communes, nouveaux noms. En Maine-et-Loire, Segré en Anjou Bleu, Longuenée en Anjou, Loire-Authion, Val d'Erdre-Auxence, Ombrée d'Anjou... Ou désormais avec les communautés de communes, comme Loire Layon Aubance (15 000 habitants au minimum). Motif : « Adapter l'organisation des collectivités locales à la diversité territoriale » disait-on sous Chirac. Quid des citoyens ? Une plus grande proximité administrative serait au contraire un gage de démocratie. Mais si les électeurs de la commune peuvent être consultés sur les décisions du Conseil municipal, ils ne peuvent donner qu'un avis. Et de toute façon, même le département n'est pas autorisé à revenir sur une décision déjà prise nationalement. Le citoyen n'a droit qu'à l'information sur les structures locales. L'État prétend décentraliser pour gagner en proximité, en efficacité. En fait, ça lui permet un désinvestissement public. Et au total on constate une érosion des services publics comme la Poste. Où est la démocratie locale pour les citoyens ?

*J. P. B.*

## Lu dans Marianne

Suite à une attaque odieuse à l'endroit de Danièle Obono de *Valeurs Actuelles*, alors que la condamnation était quasi unanime, Jean-Luc Mélenchon, dans un tweet rageur, s'est cru obligé d'amalgamer *Charlie Hebdo et Marianne* au journal de droite. Si c'était une publicité déguisée pour *Valeurs Actuelles*, elle est mensongère. Je ne l'y lirai pas un conseil de Péna-Ruiz adressé à France Insoumise. Le philosophe propose de modifier l'article premier de la constitution dans sa dernière partie qui stipule que « *La France, République laïque ( . . . ) respecte toutes les croyances* » par « *respecte en toute personne la liberté de croire ou de ne pas croire* ». Ce serait plus clair. D'ailleurs le délit de blasphème n'existe pas et, par ailleurs, les athées ne seraient pas les oubliés du respect.

C'était l'esprit de "*La lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes*" du camarade Charb dont Jean-Luc fit un vibrant hommage.

*J. P.*

# Préludes destructeurs pour la MIVILUDES ?

## Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

**« Les leaders sectaires doivent danser en ce moment ». En fin d'après-midi, vendredi 10 juillet, juste avant le pont du 14 juillet, la Miviludes apprend de façon cavalière, qu'elle devra quitter ses locaux pour le vendredi suivant, afin de rejoindre une unique salle temporaire, et ensuite rallier le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) au sein du Ministère de l'intérieur, à une date toujours non fixée. Cet épisode n'est pas clos nous allons y revenir.**

La Miviludes a été créée en 2002. Elle a une vocation interministérielle et est rattachée aux services du Premier ministre. Elle mène 1 - une action d'observation et d'analyse du phénomène sectaire au travers de tout ce qui est attentatoire aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales, 2 - coordonne l'action préventive et de justice des pouvoirs publics à l'encontre des dérives sectaires, et contribue à la formation des fonctionnaires, 3 - informe les citoyens sur les risques, voire les dangers auxquels ils sont exposés, apportant aussi une aide aux victimes de ces mouvements. Par ailleurs, sur le terrain, elle s'appuie sur les associations de victimes et de lutte contre l'emprise mentale. Au travers d'un rapport public, chaque année, cet observatoire rend compte de l'évolution du phénomène sectaire en France. Il s'agit d'une structure aux compétences uniques à l'échelon international, et envié par nombre de démocraties.

### Évolution du phénomène sectaire en France

Dans les années soixante-dix les sectes ne faisaient guère les Unes de la presse. Ouest-France, avait le premier pointé les dangers de la Secte Moon. Comme la « Scientologie », cette secte était organisée en structure pyramidale, la rendant fragile face aux condamnations de justice. Pour pallier cette fragilité organisationnelle, les groupes à l'image de la mouvance New Age vont rapidement morceler leurs activités en un nombre infini de groupuscules d'apparence indépendants, reposant sur des micro-sectes composées d'une poignée d'individus assujettis à un mentor. Ainsi un scandale n'affecterait pas l'organisation dans sa globalité. Quelques chiffres pour visualiser cette évolution. En 2015, une enquête sociologique révélait qu'un français sur quatre avait été

directement confronté au phénomène sectaire, ou avait dans ses proches directs une personne qui l'avait été. Aujourd'hui, le nombre d'adeptes pour ces mouvements est évalué à 500.000 en France. Leurs activités toujours plus lucratives ont été renforcées par le développement d'Internet. Le prosélytisme est devenu plus aisé du fait de la proximité quotidienne des citoyens avec ces réseaux. L'insertion des adeptes dans la société a ouvert aux sectes la possibilité d'un

### *Possibilité d'un entrisme vers les cercles de décision et de pouvoir.*

entrisme vers les cercles de décision et de pouvoir.

Tout espace de fragilité devient alors cible : l'école, la périnatalité, le troisième âge, la précarité professionnelle, les divorces, l'interrogation climatique, l'écologie, même la formation professionnelle... Le secteur de la santé représente près de 50 % des signalements déclarés auprès de l'État chaque année.

Les techniques d'emprise mentale, devenues de plus en plus performantes, conduisent à des drames qui détruisent les familles.

### Épisode ultime ou ultime soubresaut ?

Le déménagement précipité de la Miviludes mi-juillet n'est probablement pas le dernier soubresaut d'une saga digne d'un démembrement, entrepris depuis l'été 2019 par l'ancien Secrétaire général du gouvernement Marc Guillaume, un homme proche de la nébuleuse anthroposophique qui, hasard du calendrier, sera remercié de ses fonctions 48 heures plus tard... Nicolas Revel, le chef de cabinet du Premier ministre, a récemment tenu à faire savoir à la Ligue des Droits de l'Homme, la détermination du Gouvernement à lutter contre les dérives sectaires précisant que l'intégralité des missions de la Miviludes était maintenue, de même que tous ses agents, l'intégralité de son budget, ses moyens techniques (site internet et plate-forme de suivi des signalements), ses archives, ainsi que l'acronyme Miviludes... le tout dans de nouveaux locaux au Ministère de l'intérieur sous l'égide du CIPDR.

La mobilisation des élus (députés, sénateurs, maires...), des associations et de victimes témoins, entendus le 10 octobre 2019 à l'Assemblée nationale, relayée massive-

ment par les médias aurait donc permis de sauver la Miviludes ? (voir compléments sur le blog [anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)) Pas si sûr. Avec une tutelle Ministère de l'intérieur, la nouvelle Miviludes ressort de l'opération avec un qualificatif « interministériel » bien étriqué. Initialement rattachée au Premier ministre, elle avait alors toute facilité pour travailler en direct avec les ministères concernés par la problématique (Santé, Éducation Nationale, Jeunesse & Sport, Enseignement Supérieur, Justice, Travail, Économie et Finances, etc.). Aujourd'hui rattachée au Ministère de l'intérieur, sous la coupe du CIPDR, lui-même sous la responsabilité d'une secrétaire d'État, elle risque d'être sérieusement ralentie dans ses actions avec les différents ministères. Son action pourrait aussi se voir réorientée vers la lutte contre l'islamisme. Beaucoup se souviennent aussi des petits cailloux glissés dans la chaussure de la Miviludes : retards dans la publication du rapport annuel, réduction des budgets, non-renouvellement de son président après le départ de Serge Blisko à l'automne 2018, déménagement estival et la menace de voir

### *Beaucoup se souviennent aussi des petits cailloux glissés dans la chaussure de la Miviludes*

disparaître ses archives...

Certains mentors ont aussi profité de leurs entrées dans les allées du pouvoir pour placer leur business. Ainsi, n'a-t-on pas vu une journée de Méditation pleine conscience organisée par le ministère de la Santé en juin 2019, ou bien encore une députée LREM demander à l'Assemblée nationale de payer des séances de cette même méthode aux députés. Que penser aussi des conventionnements passés entre le Ministère de l'Éducation nationale et des écoles alternatives controversées, ou de diplômes universitaires ne reposant sur aucun fondement rationnel...

Bref, aux élus, aux associations, aux citoyens, et avec eux l'Anjou laïque et ses lecteurs de maintenir la pression et de rester vigilants pour conserver opérationnel cet outil unique.

*Arnolphe*

Voir compléments sur le blog : [anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)



## Le Chalet du Cart

Il est prêt à faire le plein à 50 ans. C'est en 1970 que la FOL 49 a fait l'acquisition du bâtiment agricole situé au-dessus de Bionnassay et qui est devenu le chalet du Cart



que nous connaissons aujourd'hui. Les travaux de transformation et d'aménagement ont été réalisés grâce à l'engagement des militants et de leurs familles qui n'ont pas ménagé leur peine notamment au cours de leurs vacances d'été.

Le chalet a ensuite été utilisé essentiellement lors de séjours de colonies de vacances, par des familles d'adhérents venant en vacances à la neige, par des élèves de l'École Normale en stages de formation.

Depuis une dizaine d'années, le nombre de séjours organisés a singulièrement augmenté, la plupart du temps autour d'activités sportives (ski, randonnée, VTT, trail) mais aussi pour des fêtes familiales locales.

### L'entretien du chalet

Pour le bon fonctionnement de ces séjours, des travaux de mise aux normes de sécurité et d'amélioration du confort ont été engagés par la FOL (service d'eau, électricité,

alarme incendie, remplacement du chauffage, ...) et par l'association des Amis du Chalet du Cart (poêle à bois, convecteurs à gaz, renouvellement des sols et revêtements muraux, ...). Les bénévoles de l'association sont d'ailleurs toujours investis pour des tra-

voux d'entretien chaque année aux vacances de la Toussaint. Les cotisations des 150 adhérents permettent en moyenne 3 000 € d'achat de matériel tous les ans.

### Une nouvelle démarche

L'an dernier, il a été envisagé de communiquer plus largement pour que des groupes extérieurs aient la possibilité de louer le chalet en dehors des semaines réservées aux adhérents. Une information apparaît ainsi désormais sur le site de l'Office du Tourisme de Saint Gervais ainsi que sur grands-gites.com et gitedegroupe.fr. C'est Céline Legrais, du centre Bouëssé-La Garenne qui gère la réservation des locations. Une quinzaine de contacts ont été pris depuis le début de l'année, mais en raison de la crise sanitaire, seuls 2 nouveaux séjours sur des week-ends prolongés ont pu voir le jour en 2020.

Espérons que dans les années à venir le projet puisse aboutir pour que les objectifs de l'association puissent être atteints : augmenter les temps d'utilisation du chalet et améliorer son confort pour faire en sorte que les utilisateurs s'y sentent bien.

*Philippe Robin*

## Éducation

### Recréer les cours d'école

**Il a raison le maire de Grenoble, les cours de récréation ne permettent pas aux élèves de se créer.**

Leurs bitumages et leurs traçages inamovibles conditionnent leur utilisation. Il a raison, il faut des espaces variés, des endroits pour papoter à l'ombre ou au soleil, pour jouer aux billes ou à la dinette. Il faut toutefois garder de grands espaces pour pratiquer des jeux collectifs. Ces derniers ne sont pas l'apanage des garçons dans le civil. Des filles pratiquent du foot, du hand-ball et même du rugby. Mais jouer ensemble s'apprend, même si ultérieurement, pour des raisons physiques, se fondent des catégories différenciées selon les sexes. Cependant, rien n'interdit qu'à l'avenir ne se constituent des équipes mixtes. L'Olympique lyonnais, dans cette nouvelle catégorie, aurait peut-être accédé à la coupe d'Europe. À l'école, surtout élémentaire, le mélange des genres n'est pas spontané. Il doit être organisé pour devenir naturel. La pratique précoce de sports civils

n'est pas le meilleur moyen d'y arriver. Elle est trop marquée par la différenciation des catégories femme et homme. En revanche,



dans la pratique de jeux traditionnels moins empreints d'habitus sociaux, les équipes mixtes seront plus facilement acceptées. Ces activités physiques devront être choisies selon les qualités qu'elles développent (ruse, stratégie, adresse, simulacre...). Les surfaces des aires de jeux varieront selon leurs spécificités. L'idéal serait un terrain en terre battue sur lequel les traçages pourraient

se faire avec le pied ou avec un bâton. Des plots rendraient les limites plus prégnantes. Naturellement, pour que les jeunes élèves utilisent dans ce sens le terrain à leur disposition pendant leur temps libre, il faudra au préalable une appropriation des règles des jeux traditionnels. Elle ne pourra se faire que lors d'heures d'éducation physique enseignées sur l'espace de récréation. Il est à craindre que cette dimension mixte des activités physiques n'ait pas été prise en compte lorsqu'un responsable du projet affirme qu'il faudra réduire l'espace des sports collectif investi par les garçons. Le sport est pourtant bien une activité sociale et culturelle qu'il faudrait « dégenrer ». Existerait-il un a priori à l'endroit des sports collectifs ? Le mélange des genres consisterait-il à rapprocher principalement les garçons des activités privilégiées des jeunes filles ? Ne serait-ce pas alors, paradoxalement, une ambition un tantinet genrée ?

*J. P.*

*Ci-dessous un courrier très critique de Roseline Cayla, fidèle lectrice de l'Anjou laïque. La rédaction en profite pour informer ses lecteurs qu'elle préfère un propos contradictoire à un refus d'abonnement causé par un ou des articles qui déplaisent. Il n'y a pas de censure pour les rédacteurs, il n'y en aura pas pour les lecteurs. L'Anjou laïque aimerait être un journal d'échanges.*



Autant j'apprécie l'Anjou Laïque pour l'information historique ou politique que cette revue peut dispenser, (je peux même comprendre parfois son anticléricalisme,

eu égard à l'histoire de notre pays bien que je l'estime dépassé), autant m'agace sa dévalorisation de ceux qui pratiquent une religion, de ceux qui croient en Dieu, ce que ne devrait pas faire une publication qui se veut laïque.

Vous avez sollicité Yvon Quiniou pour une tribune à propos de la pandémie, (l'Anjou laïque N° 132 juin juillet août septembre 2020) et celui-ci a bien compris ce que vous attendiez de lui : faire son devoir d'athée si vous me permettez l'expression... D'où ce préambule des plus faux culs : « Cette tribune fut sollicitée par l'Anjou laïque. Il ne faudrait pas en déduire que sa rédaction confond laïcité et athéisme. Elle condamne même cette assimilation instillée par des personnes mal intentionnées. »

Certes, mais quel est donc le sens de cet article de deux pages environ, si ce n'est de faire plaisir à ceux des lecteurs de l'Anjou laïque avec lesquels l'auteur semble vouloir établir une sorte de complicité, du style : « Vous et moi, gens instruits à l'esprit rationnel, nous savons à quoi nous en tenir, Dieu n'existe pas ! »

En effet, pour étayer cette opinion, Y.Q. écrit des banalités avec lesquelles toute personne sensée ne pourrait qu'être d'accord si elle adhérerait à la définition du mot « Dieu » que ces banalités sous-entendent ! Il convient toutefois de savoir de quel Dieu on est athée. Tout homme, athée ou croyant, a ses images de Dieu. Elles varient avec les époques et les lieux, ce n'est pas un scoop. Le fanatisme consiste à dire « cette image est la seule véritable ! » c'est-à-dire, pas de distance entre l'image et l'objet évoqué. Y.Q. connaît sans doute la Bible, il a pu constater qu'elle contient des images de Dieu assez diverses et même contradictoires. Quoi d'étonnant à cela, puisque ce sont des hommes divers qui racontent « Dieu » et qui le font parler. C'est la première chose qu'on apprend dans une faculté de théologie protestante.

Cela pour dire que le Dieu auquel je crois n'a pas grand-chose à voir avec les propos réducteurs d'Y.Q. . Autrement dit, on ne

peut pas plus lui attribuer les catastrophes, les pandémies ou quoi que ce soit. L'ensemble de la Bible, pour ne parler que de celle-ci, peut être considéré comme une vaste métaphore de l'humanité, prise entre ses aspirations à un monde meilleur, ses multiples désirs contradictoires, ses rivalités etc.. L'homme fait partie du vivant, mais sa particularité, il me semble, est de lutter contre ce qui le détermine, pour s'« améliorer » et « améliorer » le monde dans lequel il vit. Comme chacun a son idée là-dessus, ça tire à hue et à dia ! Mes convictions sont aussi respectables que celles d'Y.Q. mais je n'en dirai pas plus, sinon je tomberai dans le travers que je lui reproche (ou que je reproche à l'Anjou laïque ?) exprimer mes convictions religieuses dans un journal qui promeut la laïcité et dont l'objet principal est de la défendre. Croire en Dieu, c'est relativiser toute idéologie, ne pas tomber dans l'idolâtrie d'un homme politique, d'une forme de gouvernement, ou de tout autre chose, c'est ne pas croire qu'on détient la Vérité...

*Roseline Cayla*

NDLR Yvon Quiniou n'a pas écrit pour l'Anjou laïque, mais accepté qu'y soit publié un article paru dans son blog de Médiapart. Faux cul ou non, nous réaffirmons le préambule.

## Communautarisme

Cela fait trois jours que mon journal local me saoule d'informations sur la rentrée dans les établissements scolaires catholiques cachés sous le voile transparent d'enseignement privé ; ceci au détriment de l'enseignement public républicain laïque à vocation universelle, facteur du bien vivre ensemble avec toutes nos différences d'opinions culturelles, politiques, religieuses et d'origine sociale ou raciale. Voilà selon moi une énorme

bulle de communautarisme entretenue par des subventions publiques égales à celles de l'enseignement public. L'unique lycée de l'Anjou visité par la présidente du Conseil régional « venue porter un message positif » est l'ensemble scolaire privé Dom Sortais, établissement confessionnel de Beaupréau en terre de très ancienne chouannerie ! Mais je sais bien que l'enseignement public, hélas ! ne remplit plus suffisamment, en trop

d'endroits, son rôle de formation citoyenne dans l'égalité et la fraternité ; une révolution pédagogique s'impose à meilleur délai pour que le peuple français retrouve son unité spirituelle dans la démocratie active qui doit rassembler plutôt que diviser. L'école est un des premiers fondements de la société qui mérite toute notre attention.

*Max Bayard*

## À propos d'éducation

Que ce soit sur les ondes où dans la presse écrite, lorsqu'il s'agit de rénovation de l'école il est fait référence à Philippe Mérieu ou François Dubet ou Marie Duru Bellat. Ils sont considérés comme personne d'autorité dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation. Dans les écoles de formation des professeurs le premier, est incontournable. Stéphane Bonnery, maître de conférences, lui, est le plus souvent ignoré. Est-ce son appartenance au parti communiste ou ses analyses tranchées sur l'école qui le marginalisent ? Sans doute les deux. Vraiment dommage. Ses travaux ne tendent pas à aménager l'école mais à la transformer de fond en comble. Le postulat de Stéphane Bonnery est de penser l'école pour ceux qui n'ont qu'elle pour apprendre. Il s'oppose à toutes délégations récentes ou anciennes de parts d'enseignement aux collectivités territoriales.

*J. P.*

# Devinettes scientifiques

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

## Corde autour de la Terre

La Terre est une sphère de 40 000 km de circonférence. Avec une corde de cette longueur, je peux, au moins en pensée, l'entourer complètement au ras du sol. Si maintenant je veux en faire le tour, mais à 1 m du sol, de combien dois-je allonger ma corde ? Même question avec un ballon de football qui a une circonférence d'au plus 70 cm ?

## Réponse de la devinette précédente : Logique politique

Si en choisissant deux membres de ce parti au hasard il y a toujours un gredin parmi eux, cela signifie que le hasard ne vous donnera jamais deux membres honnêtes. Comme par hypothèse il y en a au moins un d'honnête, il y a donc uniquement un membre honnête dans le parti et tous les autres sont des gredins. Toute ressemblance avec des partis ou des personnages politiques existants ne pourrait être que la conséquence d'une coïncidence fortuite.

Y. M.-M.

# Mots croisés de Mado.

Solutions au prochain numéro

	A	B	C	D	E	F	G	H
1								
2							■	
3								
4							■	
5					■			
6				■				
7								
8		■	■			■		

### Horizontalement :

1 Expression de découragement. 2 Poème antique. 3 Élément d'une colonne. 4 Flânent. 5 Un temps pour rire / Prises dans l'établissement. 6 Refuse dans le désordre / Équipe de sport. 7 Sensibilité définie médicalement. 8 Possessif / En plus.

### Verticalement :

A Chimères. B Ignorances ou étalles. C Compliment. D Superposés / Épuisé. E Jardin espéré / Peut faire monter l'eau en tournant. F Idiots malmenés. G Enveloppe ou tache blanche sur la cornée. H Musicienne et actrice dans la série TV Caméra Café

## Solution mots croisés A.L n° 132

### Horizontalement :

1. Fédération. 2. Ado. Alinéa. 3. Cor. Mordus. 4. Maes. Uve. 5. Laïques. 6. EV. Ursidés. 7. Mâle. Case. 8. Étudiais. 9. Naturelles. 10. Tracèrent

### Verticalement :

A. Facilement. B. Edo. Avatar. C. Dormi. Luta. D. Aqueduc. E. Rameur. Ire. F. Aloses. Aer. G. Tir. Sicile. H. Indu. dasln. I. Oeuvres. et. J. Nase. Sens

## La nation par "définition"

C'est une entité qui rassemble une communauté culturelle, au-delà de la race, de la langue et des origines. C'est le peuple qui fonde la République (Respublica en latin), laquelle fonde les contours de l'État, dont la fonction démocratique vise à l'épanouissement aussi bien des droits collectifs que des droits individuels. Or, que constate-t-on en Afrique de l'Ouest, conquise militairement par la France jusqu'à la décennie 1960 ? En particulier au Mali, au Tchad, au Burkina Fasso, au Niger ou au Bénin (sans compter tous les autres comme la Mauritanie, le Sénégal ou la Côte d'Ivoire...). Sans compter le Centre Afrique comme le Cameroun et le Gabon. C'est dans l'espace colonial qu'ont été conçues les limites de chacun des États. Ceux-ci n'ont donc pas de limites naturelles, nationales. Et rappelons-nous la formule de Napoléon 1er : « La politique d'un État est dans sa géographie ». Ce qui explique largement les problèmes géopolitiques auxquels la « région » doit faire face aujourd'hui. Et les accords de défense avec l'ancienne puissance tutélaire, ainsi que les opérations militaires dans le Sahel, sont là pour le rappeler.

J. P. B.

## L'Anjou laïque N° 133

### Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

### Directeur de la publication

Jack Prout

### Comité de rédaction

Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Sylvain Faillie, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Daniel Renou, Jean-Pierre Thuleau

### Collaboration

Armelle Chaye, Dominique Delahaye, Jean Goblet, Pierre Michel, Michel Perraudeau

### Mise en page

FOL49, Jack Prout

### Imprimerie

Paquereau Technographis  
8 Bld Bretonnière  
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

No CCPAP 86832

ISSN 1245-0936

## Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,  
de nouvelles contributions

[anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

mail : [anjoulaique@gmail.com](mailto:anjoulaique@gmail.com)

  
3 rue Lenepveu ANGERS

## Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

12 euros

15 € ou plus (soutien)

à l'ordre de la FOL49

Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque  
14 bis avenue Marie Talet  
49100 Angers

# Octave Mirbeau en Anjou

## Un écrivain toujours d'actualité

**E**n mars dernier, l'association internationale des Amis d'Octave Mirbeau (1848-1917), qui a son siège à Angers, a publié, avec les éditions angevines du Petit Pavé, le premier numéro d'une nouvelle revue, *Octave Mirbeau – Études et actualités*, 450 pages, 26 €. Ce numéro fort international (contributeurs de treize pays ! ) est superbement illustré : 130 illustrations, dont des dessins originaux de la dessinatrice tunisienne Nadia Khiari, combattante de la laïcité. Il est aussi accessible en ligne, pour 10 €, sur le site du Petit Pavé<sup>1</sup>.

Cette revue poursuit la mission dévolue aux 26 numéros (soit 10 000 pages !), des Cahiers Octave Mirbeau que j'ai publiés de 1994 à 2019. Pendant un quart de siècle j'ai présidé la très dynamique et conviviale Société Mirbeau, que j'ai fondée, à la BM d'Angers, en novembre 1993. Mais, quand j'ai passé la main, pour des raisons personnelles, cette association a traversé une grave crise et a fini par éclater, en avril 2019. Les mirbeauphiles restés fidèles aux objectifs d'une association d'amis d'auteur – faire mieux connaître et reconnaître un écrivain, ce qui n'a rien à voir avec les objectifs d'un éditeur commercial – ont décidé de poursuivre le travail de l'ancienne Société Mirbeau et de publier une nouvelle revue, grâce au concours du fraternel Petit Pavé. Ils sont également restés fidèles aux valeurs et aux combats du libertaire Mirbeau, qui n'ont rien perdu de leur actualité.

Depuis trente ans, les études mirbelliennes, qui ont pour capitale mondiale notre bonne ville d'Angers, ont vu leur impact croître à travers le monde, où se multiplient les éditions nouvelles, les traductions en toutes langues, les représentations et adaptations théâtrales, les études universitaires et les colloques internationaux. L'année 2017 a été particulièrement riche en initiatives en tous genres, à l'occasion de la commémoration internationale du 100<sup>e</sup> anniversaire de la disparition du grand démystificateur, in-

carnation de l'intellectuel engagé. Mais sans le moindre soutien institutionnel, car, aux yeux de toutes les autorités constituées, politiques, religieuses, artistiques et littéraires, Mirbeau sent par trop le soufre. Libre penseur et libre parleur, il ne respecte rien de ce que vénèrent les foules dûment crétinisées. Il tente au contraire de dessiller les yeux de ses lecteurs en leur faisant découvrir tout ce

pour dépasser à la fois les insuffisances des naturalistes et les prétentions des romanciers "psychologues", tels que Paul Bourget ; il a renoncé progressivement à toute intrigue linéaire et à une conception de romans bien construits, où tout se tient, où tout a une fin et où l'auteur, substitut de Dieu, est omnipotent et omniscient dans sa création ; il a pratiqué le collage pour rendre compte du chaos des

âmes et des sociétés ; et, dans ses deux derniers récits, *La 628-E8* et *Dingo*, il a créé l'autofiction avant la lettre.

- Au théâtre, il a connu un triomphe mondial avec une grande comédie classique de mœurs et de caractères, dans la lignée de Molière, *Les affaires sont les affaires*, qui n'a rien perdu de sa force ; et il a ouvert des voies nouvelles avec des farces en un acte, qui annoncent à la fois Ionesco, Brecht, Mrozek et Pinter.

- Comme critique d'art, il a donné la primauté à l'émotion, ridiculisé l'académisme et les peintres pompiers, imposé les peintres impressionnistes et été le chantre quasiment attitré de Monet, Rodin, Van Gogh, Pissarro, Cézanne, Camille Claudel et Maillol...

- Indigné en permanence, il a mené bataille contre toutes les formes d'oppression, d'exploitation et d'aliénation : il est un inlassable combattant de la laïcité ; dreyfusard de poids, il a payé de sa poche l'amende de Zola pour *J'accuse* (7 525 francs-or !) ; il est le premier à avoir dénoncé les viols d'adolescents perpétrés en toute impunité par

des prêtres catholiques, dans Sébastien Roch et à proclamer, dès 1890, le droit à l'avortement ; il est aussi un des premiers écologistes à lancer un cri d'alarme contre la destruction de la planète au nom du progrès scientifique et du profit...

Il est grand temps de redécouvrir un écrivain aussi riche et aussi actuel !

**Pierre MICHEL**  
Président des Amis d'Octave Mirbeau

<sup>1</sup> <https://www.petitpave.fr/petit-pave-n%C2%B01-etudes-actualites-2020-812.html>

Octave MIRBEAU

N°1 - études et actualités - 2020

~~~~~

*Cent ans après sa mort,  
toujours d'actualité*



Les Amis d'Octave Mirbeau  
Éditions du Petit Pavé

qui se passe de sordide dans les coulisses du theatrum mundi et dans les arrières-cuisines du « beau monde », en réalité fort immonde, et veut obliger « les aveugles volontaires à regarder Méduse en face », sans se laisser duper par des apparences mystificatrices ! Cent ans après sa mort, beaucoup ne le lui ont pas pardonné...

Mais c'est précisément ce qui explique son indéniable modernité. Car les combats qu'il a menés il y a plus d'un siècle sont aujourd'hui les nôtres, et les voies qu'il a ouvertes, dans le champ littéraire et artistique, ont été largement explorées.

- Dans le domaine du roman, il a emprunté à Dostoïevski la psychologie des profondeurs